

# ARTICLES MARS 2010

## SOCIETE /MONDE DU TRAVAIL

### Harcèlement au travail : l'employeur est responsable

LE MONDE | 11.03.10 |

Alors que les partenaires sociaux ne parviennent pas à trouver un accord interprofessionnel sur le harcèlement et la violence au travail, la chambre sociale de la Cour de cassation poursuit la construction de la jurisprudence sur ces sujets.

Dans la première affaire, une salariée du Comfort Hôtel Villiers Etoile, appartenant au groupe Les Hôtels de Paris, se dit victime d'une agression de la part de son directeur, survenue en août 2003. Ce dernier contestant les faits, la société lui inflige néanmoins un avertissement, puis le mute dans un autre établissement. Pour autant, l'entreprise refuse de procéder à la déclaration d'accident du travail que demandait la salariée. Cette dernière estime en outre avoir été l'objet de harcèlement moral, des consignes ayant, selon elle, été données au personnel de ne pas lui parler. Elle décide de quitter son poste, prend acte de la rupture de son contrat de travail et saisit la justice pour obtenir la résiliation judiciaire de son contrat aux torts de l'employeur. La cour d'appel de Paris, ayant estimé que l'entreprise avait pris les mesures nécessaires, analyse la rupture comme une démission. A l'inverse, la Cour de cassation condamne l'employeur.

Dans la seconde affaire, une salariée engage la même démarche en mars 2005 après avoir subi le harcèlement moral puis sexuel de la part d'un directeur associé de la société de conseil en organisation Stratorg, au travers de courriers. Dès qu'il a connaissance des faits, l'employeur prend des mesures destinées à permettre à la salariée de poursuivre son activité sereinement. Mais celle-ci considère que l'auteur des faits aurait dû être sanctionné. Elle prend acte de la rupture et saisit la justice. Là encore, la Cour de cassation condamne l'employeur.

Dans ces deux arrêts du 3 février, la Cour de cassation rappelle l'obligation de résultat en matière de protection de la santé et de la sécurité des salariés qui incombe à l'entreprise. *"L'employeur doit tout faire pour éviter ces dommages (de harcèlement et de violence) et s'il n'y parvient pas, sa responsabilité est engagée, peu importe les mesures qu'il a prises ensuite"*, explique Hervé Gosselin, conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation. En somme, ces actes n'auraient jamais dû se produire. Les employeurs doivent mettre en place des dispositifs préventifs, en faisant par exemple passer des messages à leurs managers, en contrôlant qu'ils sont bien compris.

Aucune des deux sociétés n'a répondu à nos sollicitations.

Francine Aizicovici

## TECHNOLOGIE / INTERNET

# Les pratiques des internautes s'adaptent déjà à l'arrivée d'Hadopi

LEMONDE.FR | 12.03.10 |

Pas encore appliquée, déjà invalidée : c'est – en résumé – le message des opposants à la loi Hadopi, l'autorité qui sera chargée d'envoyer des messages et, après deux avertissements, de couper l'accès des internautes qui téléchargent illégalement. Les anti-Hadopi s'appuient sur [une étude](#) récente du laboratoire de recherches M@rsouin, basée sur les résultats d'une enquête par téléphone auprès de 2 000 personnes, réalisée en Bretagne par téléphone fin 2009. Les chercheurs ont constaté que le vote de la loi, qui ne devrait entrer en application que mi-2010, a d'ores et déjà eu un impact sur le comportement des téléchargeurs, mais qu'il n'est pas tout à fait celui qu'espérait le gouvernement.

Le sondage montre qu'une partie des téléchargeurs a anticipé la mise en application du texte, et se tourne de plus en plus vers des systèmes d'échange de fichiers plus difficilement contrôlables que les réseaux peer-to-peer. Ce sont ces derniers qui sont visés en priorité par l'Hadopi. Parmi les personnes interrogées, 15 % affirment avoir cessé de télécharger sur ces réseaux, mais dans le même temps, les utilisateurs d'autres méthodes de téléchargement illégal (téléchargement direct, newsgroups...) augmentent dans des proportions similaires.

## DISSUASION ET ÉVOLUTION DES TECHNIQUES

Peut-on pour autant en déduire que l'effet dissuasif de la loi est nul ? Pas exactement. Si les anti-Hadopi [estiment](#), en se basant sur un chiffre de l'étude, qu' "Hadopi a fait augmenter le piratage", une partie des données analysées ne sont pas statistiquement significatives. En additionnant les chiffres, les chercheurs du M@rsouin aboutissent bien à une augmentation de 3 % du nombre de personnes déclarant télécharger illégalement, mais ce pourcentage est calculé à partir d'une sous-partie de l'échantillon et ne représente que six personnes. "Ce chiffre de 3 % est peu significatif statistiquement, reconnaît Sylvain Dejean, l'un des auteurs de l'étude. *D'ailleurs il ne figure pas dans les principales conclusions de l'étude. En revanche, nous avons constaté une hausse de 27 % de l'utilisation des modes de téléchargement autres que le peer-to-peer : c'est une tendance nette et statistiquement significative.*" Une conclusion corroborée par d'autres indices indirects, comme [l'augmentation des recherches sur Google](#) pour des services de téléchargement direct.

La "peur du gendarme" aurait-elle facilité le développement de nouveaux moyens de téléchargement, au lieu d'inciter les internautes à cesser de télécharger ? Le M@rsouin note que pour l'instant, seuls 15 % des utilisateurs de réseaux peer-to-peer ont cessé de le faire, sachant qu'une partie d'entre eux s'est tournée vers d'autres moyens de téléchargement (les deux tiers d'après l'enquête, mais là encore l'échantillon est peu significatif statistiquement).

Les défenseurs de la loi notent de leur côté que l'Hadopi n'étant pas encore en place, il est beaucoup trop tôt pour tenter de tirer des conclusions sur l'efficacité de la loi. Une objection soulevée notamment par David El Sayegh, le secrétaire général du SNEP, qui regroupe les principales maisons de disques, dans [une interview](#) au site Electron Libre. *"Il est avéré que le marché du numérique se développe de manière significative dans les pays qui ont mis en place une législation destinée à lutter contre le piratage sur Internet"*, martèle M. El Sayegh, qui note qu'en Suède, où un équivalent de l'Hadopi a été mis en place en avril 2009, le marché de la musique numérique a augmenté de 98 % l'année dernière.

## LES AMBIGUÏTÉS DE L'EXEMPLE SUÉDOIS

En réalité, la situation suédoise est plus complexe. Certes, les ventes de musique numérique y ont presque doublé en 2009 et les ventes de musique y ont progressé pour la première fois depuis dix ans. Mais la corrélation avec la mise en place de la riposte graduée n'est pas évidente. Le téléchargement payant a progressé, mais ce sont les services de streaming légal (Spotify, Deezer...) qui ont le plus contribué à la hausse : leur part dans les revenus de la musique numérique est passée de [17 % à 46,1 %](#) des revenus. Dans le cas suédois, une partie de la hausse des revenus de l'industrie musicale est donc liée au développement d'une offre payante attractive, et ne peut s'expliquer seulement par une baisse du téléchargement illégal.

De même, l'impact de la riposte graduée suédoise sur le téléchargement illégal est moins clair que ne l'affirment les éditeurs. En avril 2009, lors de la mise en place de la loi, le trafic Internet du pays a connu une brusque chute de volume, vraisemblablement liée à une réduction du trafic peer-to-peer, gros consommateur de bande passante. Mais sept mois plus tard, le trafic avait atteint à nouveau son [niveau d'avant avril](#), et poursuit depuis sa croissance.

Lors des débats sur la loi Hadopi en France, la majorité avait mis en avant le caractère "didactique" de la riposte graduée, estimant que la peur de la sanction aurait un impact important sur les comportements à moyen terme. S'il faudra effectivement attendre la mise en place de la Haute Autorité pour avoir des éléments de bilan, l'exemple suédois et l'étude du M@rsouin tendent à montrer que l'impact pourrait être plus faible que ce qu'espèrent les partisans de l'Hadopi.

Damien Leloup

\*\*\*\*\*

## TECHNOLOGIE / INTERNET

# Hadopi : la surveillance du Web sera confiée à des sociétés privées

LE MONDE | 12.03.10 |

a Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), installée en janvier après le vote de la loi Création et Internet du 12 juin 2009, prend ses marques. Lentement. Il faudra attendre le mois de juillet, au plus tard, pour que soit effective la riposte graduée - deux avertissements, puis la coupure de l'abonnement à Internet, sur décision d'un juge -, qui figure au coeur du dispositif.

Une étape a été franchie dimanche 7 mars, avec la parution d'un décret précisant les règles en matière de données personnelles, notamment sur la révélation du nom qui se cache derrière l'adresse IP de l'abonné. On en sait aussi un peu plus sur les modalités de la surveillance de la toile.

La Hadopi exige des sociétés d'auteurs qu'elles lui fournissent les adresses IP des contrevenants, mais ne sera pas plus directement responsable de cette mission que les représentants des ayants droit : la tâche exige un savoir-faire. Le nantais Trident Media Guard (TMG) a ainsi été retenu par l'Association de lutte contre le piratage audiovisuel (ALPA), qui réunit diverses institutions publiques comme le Centre national du cinéma, et sociétés privées de droits d'auteurs comme la Sacem ou la SACD.

Cette délégation au privé provoque un débat. *"La sous-traitance technique à des sociétés privées me dérange. Si les sociétés d'auteurs s'en occupaient en interne, je serais plus rassuré"*, indique Emmanuel Pierrat, avocat spécialiste dans la propriété individuelle, opposé à l'Hadopi. Frédéric Delacroix, délégué général de l'ALPA, estime lui que toutes les garanties sont prises : *"Il ne s'agit absolument pas d'une police privée, tout cela est réalisé sous le contrôle et la responsabilité d'agents assermentés."*

La chasse aux pirates sera automatisée grâce à des bases de données constituées par les sociétés d'auteurs. Dans ces listes se trouvent les oeuvres les plus populaires et les nouveautés. En musique, 10 000 oeuvres sont concernées. Pour les films ou les séries télévisées, la procédure est similaire : *"50 oeuvres concentrent presque tous les téléchargements"*, affirme M. Delacroix. La liste sera régulièrement actualisée.

Marc Guez, directeur général de la Société civile des producteurs phonographiques, explique : *"Nous nous comportons comme les consommateurs. Nous allons sur les réseaux pour constater qui télécharge quoi. On remonte un fil, de l'oeuvre jusqu'à l'utilisateur."* Contactée par *Le Monde*, la société TMG a refusé de détailler sa façon de procéder.

La loi prévoit que l'adresse IP de l'utilisateur repéré sera communiquée à l'Hadopi. Les sociétés d'auteurs entendent envoyer à la Haute Autorité 50 000 adresses chaque jour, dont 25 000 concernant des téléchargements de musique. Ensuite, la Hadopi pourra demander aux fournisseurs d'accès à Internet de transmettre aux abonnés contrevenants des messages d'avertissement.

Le décret publié le 7 mars précise que le nom et l'adresse physique de l'abonné ne seront révélés qu'après cette étape. Les sociétés d'auteurs et leurs sous-traitants ne devraient donc manipuler que l'adresse IP, les titres des oeuvres concernées, la date et l'heure des faits, mais aucune donnée nominative.

Les informations collectées ne pourront être conservées que vingt mois maximum après l'envoi du deuxième avertissement, sous forme de lettre recommandée. Si l'internaute est repéré une troisième fois avant la fin de ce délai, une sanction pénale de suspension de l'abonnement à Internet pourra être décidée par le juge.

La validité de l'adresse IP comme preuve est toutefois incertaine. Elle identifie un ordinateur et non une personne. *"En tant qu'avocat, c'est le premier point que je soulèverais, indique M<sup>e</sup> Pierrat. L'adresse IP ne prouve rien. Ce n'est pas l'arme qui fait le criminel."* La question ne semble pas inquiéter la Hadopi, qui préfère insister sur son rôle pédagogique que sur celui de surveillant.

Adrien Gaboulaud

---

## Une étude rennaise doute de l'efficacité des procédures

Des chercheurs de l'université Rennes-I ont publié, lundi 8 mars, une étude qui affirme que seuls *"15 % des internautes qui utilisaient les réseaux peer-to-peer avant l'adoption de la loi Hadopi ont définitivement cessé de le faire depuis"*. Sceptiques quant à l'efficacité du texte, ils constatent que les utilisateurs se tournent vers d'autres modes de piratage sur des sites qui pratiquent le *streaming* ou le téléchargement direct. Les sociétés d'auteurs rappellent que la Haute Autorité n'est pas encore opérationnelle. Frédéric Delacroix, de l'ALPA, met en garde : *"Relisez bien les missions de l'Hadopi... La loi ne s'arrête pas au peer-to-peer."* Reste que ces sites, innombrables et souvent hébergés à l'étranger, sont plus difficiles à surveiller.

\*\*\*\*\*

## MEDECINE

Enquête

### Le gouffre du cancer de la prostate

LE MONDE | 12.03.10 |

Des stratégies de dépistage du cancer de la prostate sont-elles à revoir ? Dans une tribune, publiée mercredi 10 mars dans le *New York Times*, le père du test sanguin utilisé à cette fin dénonce son utilisation systématique chez les hommes de plus de 50 ans. Cette prise de position fait écho à une controverse qui agite depuis plusieurs années les milieux médicaux français : tandis que les urologues défendent un tel dépistage, les épidémiologistes soulignent son peu d'impact et ses effets négatifs sur la qualité de vie des patients.

Richard Ablin n'est pas n'importe qui parmi les spécialistes de la prostate. En 1970, ce professeur d'immunobiologie et de pathologie de l'université de l'Arizona a découvert l'antigène spécifique prostatique (PSA). Une élévation du taux sanguin de cette protéine exclusivement fabriquée par la prostate témoigne d'une anomalie, sans pour autant déterminer s'il s'agit d'un cancer ou d'une pathologie bénigne. Un résultat anormal peut ainsi déclencher des examens complémentaires et des traitements qui peuvent entraîner des séquelles, en particulier une impuissance et-ou une incontinence.

Le docteur Ablin rappelle que, chaque année, quelque 30 millions d'hommes américains subissent un dosage du PSA. Il évoque un *"désastre de santé publique immensément coûteux"*, puisque la note s'élève *"à au moins 3 milliards de dollars, dont la plus grande partie est assumée par le programme Medicare et l'administration des anciens combattants"*. La commercialisation du test, précise-t-il, a été autorisée *"essentiellement sur la base d'une étude montrant que la pratique du test permettait de dépister 3,8 % des cancers de la prostate, ce qui était mieux que la méthode traditionnelle du toucher rectal"*.

Comment Richard Ablin explique-t-il que le dosage du PSA soit néanmoins tant pratiqué ? *"Parce que les firmes pharmaceutiques continuent à vendre à tour de bras les tests et que des groupes d'influence défendent la vigilance à l'égard du cancer de la prostate"*, affirme-t-il. Richard Ablin ne voit d'intérêt dans le dosage du PSA que dans la surveillance, après traitement, d'un cancer de la prostate et chez les hommes ayant dans leur famille des antécédents de cancer de la prostate.

En France, la question fait l'objet d'un désaccord de longue date entre l'Association française d'urologie (AFU), qui recommande la réalisation du test annuellement pour les hommes de 50 à 75 ans, d'une part, et la Haute Autorité de santé (HAS) et l'Institut national du cancer (INCa), d'autre part, qui ne préconisent pas ce dosage systématique.

Lors de la Journée de la prostate, le 15 septembre 2009, l'AFU a fait état d'une enquête montrant que 90 % des médecins généralistes proposaient un dépistage régulier par dosage du PSA, mais que 40 % le prescrivaient à des hommes de plus de 75 ans, âge à partir duquel tout le monde s'accorde à dire que le cancer de la prostate n'aurait quasiment aucun risque de provoquer un décès. En revanche, rappelle l'AFU, une étude européenne publiée en 2009 montre *"une diminution de plus de 30 % du risque de mourir d'un cancer de la prostate dans une population soumise à un dépistage systématique"* par rapport à un groupe où il n'est pas pratiqué.

Pour sa part, Richard Ablin souligne que dans l'étude européenne, il faut traiter 48 hommes pour sauver une vie. *"Cela signifie 47 hommes qui, selon toute vraisemblance, ne peuvent plus avoir une fonction sexuelle normale ou être éloigné des toilettes trop longtemps"*, regrette-t-il en évoquant les effets indésirables des traitements chirurgicaux radicaux.

*"Comme l'Institut national du cancer américain, l'INCa et l'HAS ne recommandent pas le dépistage systématique du cancer de la prostate par le dosage du PSA"*, indique le président de

l'INCa, Dominique Maraninchi. *Bien sûr, le dosage du PSA va aider à découvrir certains cancers de la prostate et à le faire plus tôt, mais l'examen des différentes études dans le monde ne débouche sur aucun consensus sur un bénéfice collectif en termes de réduction de la mortalité due à ce cancer. Il faut donc le proposer aux personnes ayant un risque élevé, mais pas à tous les hommes entre 50 et 75 ans.* "

La controverse renvoie donc, comme souvent s'agissant de dépistage, à deux logiques diamétralement opposées. L'une, individuelle : j'accrois mes chances de survie si le test permet de découvrir un cancer. L'autre concerne une population entière : les bénéfices collectifs justifient-ils les inconvénients et les effets indésirables d'une politique systématique pour une part importante de la population ?

Dominique Maraninchi insiste sur l'information à donner aux patients souhaitant se soumettre au dosage du PSA. *"En France, où l'on pratique 2,7 millions de dosages du PSA par an, les médecins doivent préalablement signaler qu'une élévation du PSA sanguin entraînera une biopsie de la prostate pour prélever du tissu de la glande et que, dans 3 % des cas, peuvent survenir une rétention d'urine, une infection de la prostate, voire une septicémie."*

Pas de réponse simple, donc, à la question du dépistage du cancer de la prostate. Autant dire que les hommes ayant passé le cap des 50 ans n'ont pas fini d'être perplexes. Faut-il assumer l'angoisse du dépistage, sachant qu'il sera toujours plus justifié l'année suivante car la fréquence du cancer de la prostate augmente avec l'âge ? Ou bien doit-on considérer que le risque de séquelles après une ablation de la prostate est tel que le jeu n'en vaut pas la chandelle ? Enjeux sociétaux, mais aussi enjeux éthiques : la maladie est plus fréquente chez les personnes d'origine africaine et chez les Antillais. Faudrait-il dès lors inclure des critères ethniques pour déterminer la population à cibler ?

Paul Benkimoun

\*\*\*\*\*

## MEDECINE

### Les risques de "surdiagnostic" et de "surtraitement"

LE MONDE | 12.03.10 |

Avec plus de 62 000 nouveaux cas par an en France, le cancer de la prostate est le premier cancer chez l'homme. A l'origine d'un peu plus de 9 000 décès annuels, il est aussi au deuxième rang des décès par cancer chez l'homme.

Contribuant à liquéfier le sperme, l'antigène spécifique prostatique (PSA) est exclusivement fabriqué par la prostate. Une élévation de son taux sanguin (au-dessus de 4 nanogrammes par millilitre de sang) peut traduire la présence d'un cancer, mais aussi celle d'une tumeur bénigne

ou d'une infection. Parfois, le taux peut être augmenté à la suite d'un rapport sexuel ou en cas de pratique intensive du vélo. S'il s'agit d'un cancer, le test sanguin ne donne aucune indication sur le caractère évolutif de la tumeur : cancer agressif qui va rapidement menacer la vie du patient ou bien tumeur maligne d'évolution lente. Dans l'attente de marqueurs permettant d'orienter le pronostic, il faut donc compléter le dosage par un prélèvement de tissu glandulaire (biopsie).

Dans son rapport de 2009 sur le dépistage et le traitement du cancer de la prostate, le député (UMP) et urologue Bernard Debré expliquait que *"le message à faire passer aux médecins généralistes est, d'une part, qu'il faut toujours privilégier l'examen clinique et, d'autre part, que la valeur brute du PSA doit être complétée par d'autres paramètres, le rapport PSA libre sur PSA total et la vélocité du PSA"*. L'Association française d'urologie explique qu'*"un dosage du PSA total suffit en première intention" et que le dosage des différentes formes est "une pratique inutile qui n'est pas sans conséquence sur le plan macroéconomique, puisque le coût de l'examen est multiplié par deux (32 euros au lieu de 16,20 euros)"*.

Au-delà du coût, le dépistage du cancer de la prostate par cette méthode pose des problèmes de *"surdiagnostic"*, c'est-à-dire de découvertes de maladies sans signes cliniques, dont rien ne dit qu'elles vont évoluer et constituer une menace sérieuse. Le plan cancer 2009-2013 reconnaît que reste posée la question *"de l'impact du dépistage en termes d'amélioration de la survie, mais aussi les risques de surdiagnostic et surtout de surtraitement, principalement en cas de cancer peu agressif diagnostiqué à un stade très précoce"*.

Paul Benkimoun

\*\*\*\*\*

## ECONOMIE

### Les super-riches sont de retour

LEMONDE.FR avec AFP | 11.03.10 |

Le Mexicain Carlos Slim est devenu l'homme le plus riche du monde, battant Bill Gates, et le Français Bernard Arnault domine l'Europe, selon le classement 2010 des milliardaires de la planète établi par le magazine [Forbes](#) et rendu public, mercredi 10 mars, à New York.

*"L'économie mondiale se remet, les marchés financiers sont de retour, particulièrement les marchés émergents"*, a annoncé le journal.

Après le choc de l'an dernier consécutif à la crise financière de l'automne 2008, les milliardaires sont revenus : 154 de ceux qui avaient été éliminés, notamment les Russes, remontent en selle, et 97 nouveaux font leur apparition, dont 62 viennent d'Asie. Mark Zuckerberg, 25 ans, cofondateur du réseau social Facebook, exclu de la liste en 2009, refait surface, et est classé 212<sup>e</sup> avec 4 milliards de dollars. Au total, le monde compte aujourd'hui 1 011 milliardaires originaires de 55 pays. Le club des super-riches n'atteint pas encore le record de 2008 (1 125), mais est en nette récupération après s'être réduit à 793 membres l'an dernier.

Avec une fortune estimée à 53,5 milliards de dollars, le septuagénaire Carlos Slim, magnat mexicain des télécommunications qui fait partie du peloton de tête depuis quelques années, bat de 500 millions Bill Gates, le cofondateur de Microsoft, qui doit se contenter du second rang. Les Américains se taillent toujours la part du lion avec 403 milliardaires. Mais ils passent de 45 % à 40 % du total, ont perdu la première place pour la première fois depuis 1994 et ne sont que deux parmi les cinq premiers, les Indiens Mukesh Ambani et Lakshmi Mittal arrivant aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rangs.

L'Europe dénombre 248 milliardaires. Le Français Bernard Arnault, 61 ans, propriétaire du groupe de luxe LVMH (Louis Vuitton, Moët & Chandon notamment), détrône l'Allemand Karl Albrecht, prend la septième place et devient l'homme le plus riche d'Europe avec une fortune estimée à 27,5 milliards de dollars, en hausse de 11 milliards en un an.

\*\*\*\*\*

## ENVIRONNEMENT

# Négociations sur le climat : la France veut changer d'approche

LEMONDE.FR avec AFP | 11.03.10 |

Nicolas Sarkozy a réclamé, jeudi 11 mars, une nouvelle méthode de travail sur le réchauffement climatique, dénonçant la "fiction" d'une négociation continue avec tous les pays de la planète sur le modèle de celle qui a été menée à Copenhague en décembre.

*"Si vous faites comme pour Copenhague, vous allez à l'échec, c'est certain", a-t-il lancé à l'ouverture à Paris d'une conférence sur la déforestation, en présence des représentants des pays des principaux bassins forestiers de la planète : Congo, Amazonie et Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le rendez-vous dans la capitale danoise, qui avait suscité d'énormes attentes, a abouti à un texte négocié à la dernière minute par une vingtaine de pays. Ce court document fixe comme objectif de limiter à deux degrés la hausse moyenne de la température de la planète, mais reste très évasif sur les moyens d'y parvenir.*

*"L'ONU est absolument indispensable (...), mais les méthodes de travail doivent changer, a martelé M. Sarkozy. Ce qui est en cause, c'est tout simplement la survie de l'humanité et celle de la planète. On ne va pas renoncer à cet objectif parce que Copenhague a été un exemple de mauvaise organisation !" Suggérant de partir du groupe des 28 pays qui s'étaient réunis dans les dernières heures du sommet de Copenhague, en l'élargissant éventuellement, le chef de l'Etat a proposé l'organisation de réunions rapprochées d'ici à la prochaine conférence sur le climat, à Cancun (Mexique), en fin d'année.*

Le chef de l'Etat a par ailleurs vigoureusement défendu le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), objet d'un tir nourri de critiques depuis quelques mois. *"Qu'il y ait des contestations sur les méthodes, tant mieux. (...) Mais le GIEC a droit à notre reconnaissance et mérite notre soutien", a-t-il plaidé, jugeant nécessaire de ne pas "perdre de vue l'essentiel : le réchauffement climatique est une réalité".*

\*\*\*\*\*

## MEDIA

# Le CSA encore plus sévère contre les dérives de l'information

LEMONDE.FR avec AFP | 09.03.10 |

Face à la dérive de certaines chaînes de télévisions dans le traitement de l'information, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) monte au créneau en exigeant, pour la première fois, la lecture systématique d'un communiqué à l'antenne rectifiant leurs erreurs.

Premiers "condamnés", TF1 et Canal+ se voient reprocher par le CSA plusieurs manquements à la rigueur de l'information. Les deux contrevenants devront donc lire un communiqué précisant les faits dans un délai de huit jours, *"au cours de l'émission pour laquelle le manquement a été constaté"*, stipule le CSA. Un courrier a été adressé mardi 9 mars aux deux chaînes concernées.

Trois erreurs sont imputées à TF1, dont une pointée le 3 avril 2009 dans le journal télévisé de 20 heures avec la diffusion d'un reportage sur le projet de loi Hadopi accompagné d'images de l'hémicycle de l'Assemblée nationale plein, alors que seuls seize députés étaient présents. Le CSA sanctionne Canal+ pour un sujet de "Dimanche Plus" du 18 octobre 2009 sur l'élection du président de l'EPAD (établissement public d'aménagement de la Défense), diffusé avec des images provenant d'un site Internet sans rapport avec l'élection.

## "NI UN COUP DE TÊTE NI UN COUP DE SANG"

Le directeur général de Canal+, Rodolphe Belmer, a aussitôt qualifié la sanction d'*"étonnante, choquante et disproportionnée"*. Pour lui, cette sanction *"crée un précédent unique dans les médias"*. *"Elle remet en cause la capacité d'un diffuseur à se comporter en média responsable et à faire de lui-même et à chaud les rectificatifs nécessaires"*, a-t-il déclaré.

*"Nous avons déjà corrigé spontanément notre erreur très clairement auprès de nos téléspectateurs dans l'émission suivante, exactement à la même heure et au même emplacement que l'erreur a été commise"*, a expliqué M. Belmer. *"Nous avons même produit une démonstration avec la bonne séquence et la séquence falsifiée côte à côte pour que les gens voient l'erreur"*, a-t-il souligné. Le texte du CSA ne pourra toutefois être lu dans les émissions des deux dimanches à venir, supprimées en raison des élections régionales.

Pour Rachid Arhab, conseiller au CSA, qui préside un groupe de travail sur la déontologie, cette sanction *"n'est ni un coup de tête ni un coup de sang"*. *"C'est une première qui a un sens"*, relève-t-il, elle repose sur *"un constat très négatif"*: soixante-seize dossiers de manquement à l'obligation de rigueur ont été traités en 2009 contre trente-cinq en 2008.

Les principaux manquements concernent l'utilisation sans vérification d'images mises en ligne sur Internet, l'annonce erronée de morts, le manque de rigueur dans la présentation de certaines informations, des atteintes au droit à l'image. *"On ne veut pas se contenter de distribuer des contraventions qui finissent dans le caniveau. On a rangé le carnet à souche"*, note encore Rachid Arhab. Le CSA propose donc à l'ensemble des responsables des chaînes de télévision et de radios *"de s'asseoir autour d'une table dans les prochaines semaines et de réfléchir"* à la question.

\*\*\*\*\*

## SOCIETE / LIBERTES PUBLIQUES

### RSF dénonce une censure de plus en plus présente sur Internet

LEMONDE.FR | 12.03.10 |

A l'occasion de la Journée mondiale contre la cyber-censure, vendredi 12 mars, l'association Reporters sans frontières (RSF) [publie](#), comme chaque année, sa liste des pays *"ennemis du Net"* ou risquant de le devenir. Pour 2009, l'organisation note une tendance accrue à la censure et à la répression sur la Toile, et a ajouté à sa liste des pays *"sous surveillance"* la Turquie et la Russie.

Pour RSF, si les régimes autoritaires ont pu, dans un premier temps, se laisser dépasser par la mobilisation de citoyens en ligne, ils réagissent aujourd'hui en multipliant les dispositifs de censure ou d'intimidation. L'association a ainsi comptabilisé *"une soixantaine de pays concernés en 2009 par une forme de censure du Web"*, deux fois plus que l'année précédente. La censure peut prendre des formes techniques : [filtrage ou fermeture](#) de sites d'opposition, fichage et surveillance de l'activité en ligne des individus, par exemple. Mais elle peut également utiliser des méthodes plus classiques, comme [l'arrestation](#) ou l'intimidation physique de blogueurs ou de journalistes. *"Pour la première fois depuis la création de l'Internet, près de cent vingt blogueurs, internautes et cyber-dissidents sont derrière les barreaux pour s'être exprimés librement en ligne"*, note l'association.

#### RUSSIE ET TURQUIE DANS LE COLLIMATEUR

Les cas de censure répertoriés ne concernent pas que les régimes autoritaires. Plusieurs démocraties figurent sur la liste des pays sous surveillance, ainsi l'Australie, qui doit mettre en place un [gigantesque système de filtrage du Web](#), ou la [Corée du Sud](#), qui tente de proscrire l'anonymat en ligne. Deux pays font leur entrée dans ce classement : la Russie et la Turquie.

En Russie, RSF note la conjonction de plusieurs situations défavorables à la liberté d'expression. Le rapport souligne la proximité de nombreux acteurs du Web (fournisseurs d'accès, éditeurs de plates-formes...) avec le pouvoir, ce qui [facilite les coupures d'accès à des sites](#)

d'opposition, labélisés "extrémistes" ; les tentatives d'intimidation, en ligne ou physiques, y compris de la part des forces de l'ordre ; ou encore les cyber-attaques dont sont victimes journaux et blogs d'opposition, comme la *Novaïa Gazeta* début février.

De son côté, la Turquie fait son entrée dans la liste en raison tout d'abord du filtrage du Web qu'elle a mis en place. Trois mille sept cents sites sont aujourd'hui concernés par le blocage, dont le site de partage de vidéos YouTube, des sites communautaires gays ou des sites d'information consacrés aux Kurdes. Le rapport souligne également la multiplication des procès visant des journalistes travaillant pour des sites Internet.

Le Monde.fr

---

## Le prix du "net-citoyen" à des féministes iraniennes

Reporters sans frontières a, par ailleurs, décerné, jeudi soir, son premier prix du "net-citoyen" aux cyberféministes iraniennes du site Changement pour l'égalité, en partenariat avec Google.

Conçu par une vingtaine de femmes, la plupart blogueuses et journalistes, ce site a vu le jour en septembre 2006 pour promouvoir une campagne de mobilisation à propos de lois discriminatoires envers les femmes.

Jean-François Julliard, secrétaire général de RSF, a estimé qu' "*Internet a largement contribué à la défense des libertés et de la démocratie en Iran, depuis la réélection contestée de Mahmoud Ahmadinejad, en juin dernier*".

\*\*\*\*\*

## TECHNOLOGIE

### Un tiers des installations photovoltaïques sont à risque

LE MONDE | 19.03.10 |

Plus d'une installation photovoltaïque sur trois souffre d'un défaut de conformité avec les normes de sécurité, engendrant un risque d'électrocution ou d'incendie. C'est le message d'alerte que lance le Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (Consuel). Un organisme, reconnu d'utilité publique et placé sous la tutelle de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), dépendant du ministère de l'écologie et de l'énergie, qui a pour mission de vérifier la conformité des installations.

Ce comité vient de rendre public le bilan des contrôles qu'il a effectués en 2009. Sur 2 341 installations photovoltaïques passées au crible, 864, soit 37 %, ne satisfont pas aux règlements et normes de sécurité en vigueur. Ce pourcentage marque un léger progrès par rapport à 2008, où 45 % des équipements contrôlés avaient été éprouvés. Mais, compte tenu de la forte

croissance du parc, le nombre d'installations hors normes est en réalité en hausse. Encore le Consuel n'a-t-il expertisé que 8 % des quelque 30 000 nouveaux systèmes photovoltaïques mis en service en France en 2009.

Dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'installations de faible puissance, inférieure à 3 kilowatts. C'est-à-dire de panneaux solaires posés chez des particuliers, sur le toit de leur maison, avec les équipements électriques qui leur sont associés : boîtiers de jonction, onduleur (transformant le courant électrique continu produit par les cellules photovoltaïques en courant alternatif), compteur de production (pour l'électricité générée), compteur de consommation (pour l'électricité du foyer), raccordement au réseau...

Les anomalies constatées sont multiples. Dans 53 % des cas, il s'agit de l'absence d'étiquette avertissant du danger présenté par toute installation électrique. Autres infractions : des prises de terre distinctes non interconnectées (18 %), des câbles ou des connexions inadaptées (18 %), une valeur de la prise de terre incorrecte (10 %), l'absence de parafoudres dans des zones où ils sont obligatoires (7 %), ou encore une section inadéquate du circuit entre l'onduleur et le réseau (6 %).

Selon l'organisme de certification, *"parmi les 864 installations non conformes, 72 % présentent un risque d'électrocution et les 28 % restants un risque d'incendie"*. Le ministère de l'écologie et de l'énergie considère qu'il s'agit d'un *"risque réel"* : quelques cas non pas d'électrocution mais d'électrisation ou de début d'incendie ont été signalés, sans victime.

### **"ABSENCE DE CONTRÔLE"**

Ces déficiences mettent en évidence une double lacune, commente Michel Faure, directeur général du Consuel : *"L'absence de contrôle obligatoire et le manque de qualification des installateurs."* La réglementation actuelle, qui repose sur un décret de 1972, impose une attestation de conformité, visée par un organisme agréé, pour toute installation électrique neuve dans un logement. Mais cette exigence ne vaut que pour les équipements classiques du consommateur : raccordement au réseau, compteur, circuits électriques intérieurs. Elle ne s'applique pas aux installations de production d'électricité, comme les systèmes photovoltaïques. Lorsqu'il s'agit d'installations de forte puissance, mises en oeuvre par des industriels ou des collectivités, d'autres procédures de contrôle existent. Les capteurs photovoltaïques des particuliers, eux, passent à travers les mailles du filet.

La DGEC, consciente du problème, indique qu'une modification du décret de 1972 est en préparation. Etendant aux systèmes électriques photovoltaïques l'obligation d'attestation de conformité, elle pourrait entrer en vigueur, espère le ministère, *"d'ici quelques semaines"*. Il n'y manque que la signature du premier ministre, François Fillon.

Cette contrainte devrait favoriser la qualité des installations. Face à l'explosion de la demande, de nombreuses entreprises artisanales (couvreurs, électriciens...) se sont réorientées vers le photovoltaïque, sans toujours avoir la formation et les compétences requises. Le nouveau décret

les forcera à acquérir cette qualification, escomptent le ministère et son organisme d'agrément. Celui-ci observe que la proportion d'installations non conformes est très inférieure dans les départements d'outre-mer - Guadeloupe, Martinique et Réunion - qu'en métropole (21 % contre 51 %), car les gestionnaires de réseau s'y montrent plus stricts et que *"les attestations de conformité visées par le Consuel sont fournies systématiquement par les installateurs"*.

Les risques pour les usagers devraient en être sensiblement réduits. Fin 2009, près de 60 000 demandes de raccordement d'installations photovoltaïques au réseau électrique étaient en attente.

Pierre Le Hir

---

## Un parc multiplié par quatre en un an

Puissance installée. Le parc photovoltaïque a progressé de près de 300 % en 2009, passant de 69 mégawatts (MW) à 269 MW. Littoral méditerranéen, Ouest, Sud-Ouest et Rhône-Alpes-Bourgogne en totalisent 70 %. L'électricité produite représente la consommation annuelle de 125 000 habitants.

**Raccordements.** Fin 2009, les demandes de raccordement approchaient 3 500 MW (+ 29 % en trois mois). La baisse des tarifs de rachat de l'électricité solaire pourrait freiner cette courbe.

**Emplois.** Le nombre d'emplois directs de la filière est passé de 4 500 à 8 500 (3 200 dans la fabrication d'équipements et 5 200 pour les études et installations).

\*\*\*\*\*

## TECHNOLOGIES / INTERNET

### "Les élèves ne sont pas aussi à l'aise qu'on veut bien le dire avec Internet"

LEMONDE.FR | 18.03.10 |

*Enseignants et documentalistes lecteurs du Monde.fr racontent comment ils forment leurs élèves à la recherche et à la vérification d'informations en ligne.*

- **Difficultés propres au collège...**, par Jean-Marc

Professeur moderne, je me suis fixé l'objectif d'aider mes élèves d'Argenteuil à "bien" chercher. L'objectif est, pour être optimiste, difficile à atteindre. En voici les raisons. Des raisons qui tiennent à l'institution. Le format des cours (55 minutes) laisse peu de temps et l'équipement n'est pas fait pour recevoir une classe (mes élèves étaient serrés comme des sardines).

Ensuite, des raisons qui tiennent... aux élèves. Même s'ils se font fort d'être des experts, ils sont en fait assez mauvais en dehors des blogs et des sites sociaux (ce qui se comprend, d'ailleurs). Cet obstacle psychologique surmonté, il faut ensuite affronter des obstacles intellectuels : faire une recherche efficace demande du doigté (ce n'est vraiment pas facile), de l'intuition et de l'intelligence.

C'est pour cette raison que je leur avais proposé un exercice de recherche sur un thème (les philosophes des Lumières) dont le principal critère d'évaluation consistait à mesurer la qualité de leur recherche, indépendamment du résultat obtenu.

Or ils avaient bien du mal à sélectionner des mots-clés pertinents – d'où un premier exercice "à blanc". Puis à sélectionner les sites les plus utiles. La première réponse de la liste était pour eux la meilleure – même si le site avait l'air bizarre ou que le texte proposé était manifestement trop long ou compliqué. Il fallait ensuite les inciter à comparer les réponses obtenues et à trouver des méthodes pour éviter le copier-coller...

- **Pistes de travail**, par Jean-François

Les élèves utilisent beaucoup le Web dans les phases de recherche documentaire. C'est lors de ces recherches que les risques de méprise ou de confusion sont importants. Voici une liste de conseils que je transmets à mes étudiants pour se prémunir contre certaines déconvenues :

- Croiser les sources d'informations en consultant par exemple les sites de plusieurs journaux en ligne.
- Sur Wikipédia, consulter l'historique des mises à jour pour éviter les ressources obsolètes, cela est particulièrement important en matières de statistiques économiques. De même, sur les blogs, toujours regarder la date de publication.
- S'informer sur les rédacteurs des articles. J'interviens dans le domaine de l'économie, et la frontière avec la politique est parfois mince. Il paraît important que les étudiants/élèves soient conscients de la possibilité de positions partisans.
- Aller directement sur le site dont la source est citée. Ceci est valable notamment pour les cartes ou les graphiques. Il y a toujours des mises à jour possibles ou des ré-actualisations.
- Puisque les jeunes utilisent beaucoup les réseaux sociaux, croiser les avis et les doutes avec ses "amis Facebook".
- Inviter les élèves à réagir par la production de commentaires constructifs afin qu'ils s'approprient les contenus et décèlent par eux-même les éventuelles failles ou lacunes des contenus identifiés.
- Exiger la reformulation des idées pour éviter les copier-coller. Cette reformulation peut se faire au sein d'un blog ou d'un wiki.
- **Une utilisation plus quantitative que qualitative**, par Héloïse

Je suis professeur de lettres classiques en collège et lycée. Lors de ma première année en lycée, j'ai demandé à mes élèves de première un devoir maison "type bac" portant sur l'analyse d'un texte littéraire. Sur 33 élèves, plus de la moitié s'étaient contentés (en deux semaines de travail) de faire un "copier-coller" d'analyses existant sur Internet (certains avaient poussé le vice jusqu'à recopier les fautes d'orthographe des sites Internet !).

On dit de ces élèves qu'ils font partie de la "génération informatique", qu'ils savent mieux que quiconque se servir des ordinateurs et d'Internet... Je m'inscris absolument en faux contre ces préjugés. Nos élèves utilisent les ressources informatiques de façon quantitative et non qualitative. Ils n'ont malheureusement aucun recul critique et pensent que ce qui est écrit est forcément la vérité. Tant qu'on ne les forcera pas à remettre systématiquement en question le contenu d'Internet, nous serons face à un problème de taille.

- **Prendre de la distance**, par Maud

Depuis près de quatre ans, les enseignants doivent avoir leur brevet informatique (C2i) dans l'optique de valider pour l'obtention du brevet les compétences du B2i. Il nous est impératif de former les élèves à maîtriser les outils informatiques, mais encore plus à respecter la charte informatique de l'établissement quant à l'utilisation d'Internet. Des items du B2i les invitent à se questionner et surtout à connaître l'origine de l'information. C'est pourquoi chaque fois que les élèves vont sur Internet, nous demandons une sitographie, pour les habituer à citer leurs sources. Par ailleurs, on peut filtrer et limiter les sites de recherche, mais cela n'éduque pas à se questionner et à être autonome devant l'information.

La documentaliste intervient donc en ce sens pour que les élèves croisent au maximum leurs sources pour les amener à questionner le sérieux de l'information. Néanmoins, malgré toutes ces démarches, je constate que l'éducation à Internet sera un long chemin de croix : les élèves n'ont aucune distance par rapport aux sites, prenant pour argent comptant ce qu'ils trouvent. Ils piochent l'information et la consomment sous sourcilier. Les parents n'ont également aucun recul et sensibilisent très peu leurs enfants à l'outil informatique, étant pour la plupart dépassés aux-mêmes. Enfin, certains collègues enseignants eux-mêmes n'ont aucun recul, car ils ont été aussi très peu formés à ce genre d'outils.

- **L'importance des références**, par Fiona

Je leur apprend à privilégier les sites universitaires (Jstor, Muse, Cairn, 18th Century online, Gallica Bnf, Archive.org, Fabula, Vox poetica) ; pour Wikipédia, je les mets en garde, tant les articles sont inégaux. Les notes et les références sont un bon indicateur de sérieux : s'il n'y en a pas, méfiance !

- **Vu d'une doc...**, par Claire Bos

Parmi les enseignants, il y a les professeurs-documentalistes qui, dans collèges et lycées, font découvrir et utiliser les ressources documentaires et celles du Net ! Nous, documentalistes,

faisons souvent "poil à gratter" auprès des élèves (ou des collègues), rappelant le droit d'auteur ("pas de copier/coller !"), l'interdiction d'imprimer telle image, le regard critique devant l'écran, etc.

Dans mon collège, j'assure pour les élèves de 5<sup>e</sup> une formation aux outils de recherche, à l'évaluation d'un site ou d'une info : recouper des sources, identifier un auteur, le contacter, savoir repérer si un site est à jour, etc.

Mais les profs ne sont pas tous sensibilisés ni formés aux enjeux de cette culture informationnelle. Il manque un "programme" précis de connaissances et de compétences info-documentaires, sur lequel s'appuyer dans toute la scolarité et toutes les matières, pour que les outils de communication et d'information entrent à l'école, mais surtout que les élèves en soient utilisateurs intelligents, et non passifs. Apprendre à utiliser des outils, mais aussi à les connaître, à en mesurer intérêts, mais aussi limites ou dangers. Savoir trouver une information, mais aussi la comprendre, en évaluer pertinence et qualité, et aussi y réfléchir ! Nous espérons des avancées institutionnelles (d'autres pays l'ont fait). La dimension de l'esprit critique, de l'intelligence : c'est bien le rôle de l'école ?

- **Surtout en 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>**, par Renaud

L'éducation aux médias a sa place en 6<sup>e</sup> mais surtout en 4<sup>e</sup> lors du chapitre sur les libertés, et plus précisément la liberté de la presse. Un chapitre traditionnellement très aimé des élèves dans le sens où ils se rendent compte qu'ils utilisent les médias de manière très incomplète.

L'utilisation des ressources du Web en histoire-géographie entre dans la maîtrise des sources en général, qui est abordée en 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> à travers l'étude et la critique des textes médiévaux sur les icônes françaises (Clovis, Jeanne d'Arc) et la critique de ces icônes. Une fois l'esprit critique éprouvé par l'écrit, les élèves sont chargés de rédiger des biographies avec les ressources du Web, sachant qu'ils doivent ici sélectionner leurs sources selon qu'elles sont institutionnelles, d'encyclopédies en ligne, de blogs, etc. Dès lors, le travail en classe revient à mettre en lumière les différences de traitement des connaissances selon le statut des sites.

Globalement, il est acquis pour de nombreux élèves de 3<sup>e</sup> que les ressources du Web sont plus difficiles à utiliser que les autres présentes au CDI. Pour les élèves en difficulté, le Web signifie souvent "économie d'effort" et il est donc plébiscité, à tort, malgré nos multiples rappels.

- **Et les former à la lecture ?**, par Bernard

Enseignant en lycée, j'encadre les élèves lors des TPE (*travaux personnels encadrés*), où le travail autonome permet de jauger leurs capacités à utiliser Internet. Le résultat est :

- aucune notion de mot-clé, de registre lexical induisant le type de réponse : ils tapent des morceaux de phrase, avec articles, sans guillemets...
- aucune analyse des sites (.org, .com, .pages perso), donc aucun recul critique

- lecture littérale et maladroite : au bout de deux lignes, si l'info n'y est pas, on zappe...
- les outils : surligneur, sites similaires... rien

Alors la maîtrise de l'outil web... Et tellement imbus de leur supériorité de "digital native" qu'ils sont incapables d'écouter et, pire encore, suivre les consignes proposées !

- **Ne pas prendre pour argent comptant**, par Bruno

J'utilise le Web presque quotidiennement avec mes élèves de terminale, notamment si j'ai besoin d'une donnée actualisée (taux de chômage dans le cours d'aujourd'hui, par exemple).

Je les mets fréquemment en garde sur les informations qu'ils trouvent sur le Web : ces informations sont-elles fiables et proviennent-elles d'une source digne de confiance ? J'insiste pour qu'ils formulent correctement leurs recherches dans les moteurs de recherche et qu'ils ne s'arrêtent pas au deux ou trois premières occurrences trouvées. Je leur rappelle que de nombreux sites payants proposent des ressources qu'ils peuvent trouver gratuitement avec un peu de persévérance.

Il me semble que contrairement à l'idée générale, les élèves ne sont pas aussi à l'aise qu'on veut bien le dire avec Internet. Certes, ils maîtrisent mieux que moi les sites de tchat ou autres forums ; en revanche, lorsqu'il s'agit de rassembler différentes informations sur un sujet donné et de les recouper, bien souvent il ne s'agira que d'une compilation pure et simple (du copier-coller) sans analyse ni recul sur les informations données. C'est donc un travail incessant de rappeler que le Web est un formidable outil à condition d'en maîtriser les élémentaires règles du jeu et de ne pas céder à la facilité apparente qu'il semble offrir.

Le Monde.fr

\*\*\*\*\*

## MEDECINE

### Devancer la mort subite

LE MONDE | 19.03.10 |

Récompensé du prestigieux prix Louis-Jeantet, le professeur Michel Haïssaguerre (CHU de Bordeaux) a présenté, mardi 16 mars, devant l'Académie des sciences, des résultats donnant corps à des espoirs de traitement et de prévention des morts subites d'origine cardiaque de l'adulte, principalement par un trouble du rythme cardiaque, la fibrillation ventriculaire (FV).

On dénombre chaque année en Europe 350 000 morts subites de personnes adultes, soit l'équivalent de la mortalité cumulée des cancers les plus meurtriers (sein, poumon et côlon-

rectum). Dans 80 % des cas, la mort subite est due à une FV : un court-circuit se produit dans le réseau électrique par lequel chemine l'impulsion responsable des battements cardiaques. Une sorte de "tornade électrique" s'abat sur les ventricules du cœur et entraîne une dislocation du rythme normal. Il devient totalement anarchique.

*"C'est comme une balle de revolver, explique Michel Haïssaguerre. La personne meurt, comme foudroyée, moins d'une heure après l'apparition des symptômes et, souvent, dans les minutes qui les suivent." Cet accident peut survenir dans les suites d'un infarctus du myocarde, mais généralement il frappe des individus au cœur sain ou peu altéré. Dépister les altérations faisant le lit de la FV et identifier les individus qui sont les plus susceptibles de développer cette pathologie constituent donc un enjeu majeur.*

Dans les années 1990, l'équipe de Michel Haïssaguerre avait travaillé sur un autre trouble du rythme, la fibrillation auriculaire (FA). Elle avait réussi à cartographier les premiers battements déclenchant la fibrillation dans un cœur battant normalement jusque-là. Surprise : dans la majorité des cas, l'événement prenait sa source non pas dans l'oreillette, mais dans la paroi des veines pulmonaires, celles qui amènent le sang oxygéné des poumons jusqu'au cœur d'où il est propulsé vers les différents organes.

## **CONDUCTION ÉLECTRIQUE**

En 1998, Michel Haïssaguerre démontra qu'il était possible de traiter la FA par une ablation par radiofréquence des foyers déclencheurs. Non sans se heurter au scepticisme d'une partie de la communauté médicale : *"Certains parlaient de nous comme des "cow-boys" de Bordeaux, se souvient-il. Depuis, 150 000 personnes ont été ainsi traitées par ablation pour une FA en Europe... En 2002, nous nous sommes tournés vers la FV, en cherchant là encore à identifier ce qui se passe au tout début du phénomène."*

Dans 10 % des morts subites, Michel Haïssaguerre et ses collaborateurs ont décelé des formes d'altérations cardiaques transmises génétiquement. Dans ces formes familiales, les mutations affectent des gènes des protéines participant aux canaux ioniques, c'est-à-dire les protéines de la membrane cellulaire perméables à certains ions (potassium, sodium, calcium) et jouant un rôle majeur dans le fonctionnement des cellules excitables, ce qui est le cas des cellules du muscle cardiaque.

Parallèlement, les chercheurs bordelais ont entrepris de cartographier les événements électriques précoces déclenchant la fibrillation. Ils ont ainsi mis en évidence la responsabilité des cellules dites de Purkinje, situées au sein de la paroi du ventricule et qui ne représentent que 2 % de la masse totale du cœur. Ces cellules possèdent des propriétés spécifiques de conduction électrique et de perméabilité aux ions.

Toujours au moyen de radiofréquence, Michel Haïssaguerre et son équipe ont traité une série de 38 malades ayant présenté des épisodes de FV. Chez 36 d'entre eux, ces fibrillations ont disparu : depuis huit ans pour le premier patient traité, il n'y a pas eu de récurrence. Un total de 60

patients a bénéficié de cette méthode. *"Nous avons cherché à savoir s'il existait un terrain propice à la FV. C'est ce qui nous a fait évoquer la possibilité d'une fragilité électrique du ventricule. En mai 2008, nous avons publié dans le New England Journal of Medicine une étude portant sur plus de 200 personnes ayant été ressuscitées après un arrêt cardiaque consécutif à une FV, comparées à un groupe de plus de 400 sujets témoins sans pathologie cardiaque."* Cette étude a montré qu'il existait chez les "ressuscités" beaucoup plus souvent (31 % contre 5 %) un phénomène visible à l'électrocardiogramme : la repolarisation précoce.

Ce phénomène électrique, jusque-là considéré comme bénin, touche de 1 % à 5 % des individus. Il représenterait donc *"un signe de fragilité électrique capable d'engendrer une arythmie"*, commente Michel Haïssaguerre. La recherche de ce défaut par des techniques de traitement du signal, électrocardiographie ou d'imagerie fonctionnelle permettrait de repérer puis de traiter les ventricules affectés. Reste à trouver les raisons de cette fragilité.

---

Conférence du professeur Michel Haïssaguerre disponible sur le site de l'[Académie des sciences](#) (onglet "Conférences" puis "Séances publiques" puis "Séances publiques ayant eu lieu en 2010").

Paul Benkimoun

\*\*\*\*\*

## MEDIA

### Le jeu de la mort : la télé peut elle amener à torturer ?

LE MONDE TELEVISION |

Il faut d'emblée saluer le "fair-play" des responsables de France 2, qui proposent sur leur antenne une programmation spéciale mettant en garde les téléspectateurs... contre les dangers potentiels du petit écran. Ceux d'entre eux qui auront vu, mercredi 17 mars à 20 h 40, *Le Jeu de la mort*, le premier volet de cette programmation, ne regarderont plus la télévision comme avant.

Ce film, écrit et produit par Christophe Nick (Yami 2) et réalisé par Thomas Bornot, Gilles Amado et Alain-Michel Blanc, est un documentaire coup de poing. Il met en scène, de manière spectaculaire, une expérience visant à révéler le pouvoir de la télévision sur le cerveau des téléspectateurs.

Prolongé par un débat, à partir de 22 heures, il est suivi, le lendemain à 22 h 45, d'un second documentaire, de Jean-Robert Viallet et Christophe Nick, *Le Temps de cerveau disponible*, qui pointe les dérives de la télé française depuis les années 1980 jusqu'à nos jours.

S'inspirant des travaux de l'Américain Stanley Milgram, chercheur en psychologie sociale qui, dans les années 1960, avait conçu un dispositif pour analyser les mécanismes de l'obéissance d'un individu face à une autorité jugée légitime, Christophe Nick (à qui l'on doit notamment la série documentaire "Chroniques de la violence ordinaire") l'a transposé à l'univers télévisuel pour mesurer son emprise sur les esprits. Il a imaginé un jeu télévisé, sorte d'avatar du "Maillon faible", dont les candidats seraient amenés à torturer un des leurs (lire *Le Monde Magazine* du 13 mars).

Quatre-vingts personnes ont été recrutées pour participer à l'enregistrement d'un numéro pilote de "La Zone Xtrême", un jeu de mémoire, présenté par l'animatrice de France 2 Tania Young, où les candidats sanctionnent les erreurs de leur adversaire par une décharge électrique de puissance croissante. Aucun n'a refusé le principe même du jeu. Neuf seulement ont arrêté aux premiers gémissements du joueur, sept ont renoncé avant son évanouissement. Au total, 81 % des candidats ont été jusqu'au bout, envoyant des décharges de 460 volts au "joueur". Celui-ci était un comédien, les décharges étaient factices, mais les candidats l'ignoraient. Ils pensaient participer à un vrai jeu télévisé.

Christophe Nick et les psychosociologues (dont les recherches visent à mieux comprendre le fonctionnement de l'homme en société) qui l'ont accompagné dans ce projet ont été terrifiés par ce résultat. Les responsables de France 2 également. *"La télévision peut être un instrument redoutable. On n'avait pas imaginé que ce pouvait être jusqu'à ce point-là,* avoue Patricia Boutinard-Rouelle, responsable des documentaires du groupe public. *Ce que montre Le Jeu de la mort sur la télévision et sur l'âme humaine fait froid dans le dos."*

Pour accompagner ce programme, France 2 a ouvert sur son site un espace où des spécialistes livrent leurs réactions au *Jeu de la mort*. L'écrivain et journaliste Jean-Claude Guillebaud estime ainsi que cette expérience est plus évocatrice que bien des discours : *"Il y a un constat, une vérification expérimentale et scientifique de quelque chose que chacun de nous pressent depuis longtemps, explique l'auteur de La Confusion des valeurs (Desclée de Brouwer, 2009). On pensait bien que la télévision mondialisée est engagée dans un processus de course à l'audience qui fait que la transgression est sans arrêt reculée. Au bout du compte, on se dit que l'ultime étape de la captation de l'audience, c'est la mort en direct."*

## **"L'ŒUVRE" DE LA TÉLÉ-RÉALITÉ**

*"On voit que le dispositif d'autorité mis en place dans le cadre de cette expérience où la télévision sert de référent a une efficacité redoutable sur le principe de soumission à l'autorité appliquée aux participants",* relève pour sa part le sociologue Jean-Louis Missika, qui ajoute que, selon lui, cette expérience n'aurait pas pu être menée il y a dix ans.

Depuis, la télé-réalité a fait son "œuvre", transgressant tous les tabous, comme le montre efficacement le deuxième volet de cette programmation spéciale, *Le Temps de cerveau disponible*. Exhibitionnisme, humiliation, sadisme, dénonciation, obscénité, cupidité, voyeurisme, pornographie ont progressivement contaminé quantité de programmes, dans le

sillage de "Loft Story" (M6), qui, en 2001, a ouvert la voie, sur les chaînes françaises, à la télé-réalité.

On peut émettre des réserves sur les discours et théories relayés par ces deux films. Souligner que plusieurs des participants au *Jeu de la mort* ont affirmé, après coup, être allés jusqu'au bout parce qu'ils savaient que "ce n'était qu'un jeu", qu'ils agissaient forcément "pour de faux". Cette hypothèse est peu exploitée par les auteurs ; la présence d'un public, les encourageant ou les huant en cas d'hésitation, est également insuffisamment prise en compte. Cependant, malgré le côté radical des conclusions énoncées, *Jusqu'où va la télé ?* a le mérite de secouer le téléspectateur, dont le cerveau devrait, après cette émission, être un peu moins facilement disponible, pour reprendre une formule de l'ex PDG de TF1, Patrick le Lay.

---

"Le Jeu de la mort", mercredi 17 mars à 20 h 40 et "Le Temps de cerveau disponible", jeudi 18 à 22 h 45 sur France 2.

Le livre *L'Expérience extrême*, de Christophe Nick et Michel Eltchaninoff (Don Quichotte, 2010) prolonge la réflexion.

*Philosophie Magazine*, partenaire de l'émission, lui consacre un dossier dans son numéro de mars.

Sylvie Kerviel

\*\*\*\*\*

## MEDIA

### Le jeu dont vous êtes le bourreau

LE MONDE MAGAZINE |

*Arrêtez ! Laissez-moi partir. Laissez-moi partir !* L'homme hurle dans la boule métallisée, attaché sur son siège, les poignets menottés par des fils électriques. Il vient de recevoir une décharge de 240 volts. 200 volts, chacun connaît, c'est le choc des doigts dans une prise. Sur le plateau du jeu télé "La Zone Xtrême", le candidat qui vient de lui envoyer la secousse répond : *"Désolé, la bonne réponse était "Voiture de sport"."*

Devant lui, trois manettes numérotées. 260 volts. 280 volts. 300 volts. On lit "*choc intense*" en lettres capitales. Le participant pose une nouvelle série de questions à l'homme enfermé, une liste de mots couplés qu'il est censé avoir mémorisés au début de l'émission. L'homme, invisible

dans sa boule, répond en appuyant sur un bouton. Aussitôt, une lumière rouge s'allume. *"Vous avez faux, la bonne réponse était "Satellite"!"*, s'exclame le candidat. Le public, encouragé par un chauffeur de salle, crie *"Châtiment ! Châtiment !"*.

Le candidat abaisse la manette des 260 volts. Dans la boîte argentée, l'homme hurle. *"Aaaaah ! Laissez-moi partir ! Ça fait trop ma !"* Inquiet, le joueur se tourne vers Tania Young, la présentatrice du jeu, debout à ses côtés. *"Vous entendez, il veut arrêter..."* Elle répond, impassible: *"Continuez, questionneur, c'est à vous."* Vaincu, il prend une nouvelle fiche et lit les questions. La lumière rouge jaillit. Encore faux. Le joueur abaisse la manette des 280 volts. On entend l'homme hurler, se débattre comme s'il voulait s'arracher à ses sangles.

Ce *"jeu de la mort"* a bien eu lieu. J'ai assisté aux projections, vu les rushes, discuté avec les producteurs et la présentatrice. Il a été tourné en dix jours et réalisé par France2 et les productions Yami2 en avril 2009. Les candidats ont été sélectionnés par un organisme de recrutement de volontaires pour des sondages qualitatifs sur la consommation, la politique ou les médias ; les 2000 personnes qui ont formé le public, 100 par demi-journée de tournage, par deux sociétés spécialisées dans les jeux télévisés. Ils ont bien crié *"Châtiment ! Châtiment!"* avant chaque choc électrique.

Soixante-neuf *"questionneurs"* ont participé au jeu. 53 d'entre eux, soit près de 80%, ont obéi aux règles du jeu. Écouté la présentatrice. Et infligé à l'homme enfermé la secousse maximale (460 volts) alors que *"choc dangereux"* était écrit sur les manettes. 16 seulement ont refusé d'aller jusqu'au bout.

En vérité, personne n'a été torturé... L'homme enfermé dans la bulle était un acteur qui simulait la souffrance. Sans le savoir, les candidats n'ont pas participé à un jeu télévisé mais à l'exacte transposition sur un plateau de télévision de la fameuse expérience du psychologue Stanley Milgram testant la soumission à l'autorité. Ils ont participé à un documentaire consacré à cette expérience, qui a été reconstituée dans un studio de France 2 puis analysée par une équipe de psychologues et de spécialistes de médias.

## **LE CAS EICHMANN**

Comment en arrive-t-on à obéir à un ordre odieux ? A faire souffrir un homme, alors qu'il hurle qu'il veut arrêter? Que se passe-t-il dans l'esprit de celui qui accepte ? Quand le jeune psychologue Stanley Milgram mène ses expériences, entre 1961 et 1963, un cas d'obéissance aveugle effraie le monde entier. Celui d'Adolph Eichmann, un des organisateurs de la *"solution finale"*. Son procès vient de se dérouler en Israël. Comment ce haut fonctionnaire a-t-il pu obéir ? Que pensait-il quand il signait les décrets de déportation, faisait livrer les gaz mortels ?

En 1960, la philosophe Hannah Arendt a assisté à ses auditions. Elle voulait comprendre les rouages de sa pensée. Écoutant jour après jour ses explications, ses justifications, elle découvre qu'Adolph Eichmann n'est pas une personnalité sanguinaire, perverse, ou un idéologue fanatique. C'est un fonctionnaire discipliné. Il a obéi à ses supérieurs sans discuter, imprégné

d'une culture du respect des chefs et du travail bien fait. Il a réagi passivement aux ordres, déclinant sa propre responsabilité. C'est, dit Arendt, un homme "*effroyablement normal*".

### "SANS PENSÉE PROPRE"

Bon père de famille, travailleur, il n'a pas le sentiment de faire le mal, puisqu'il obéit à la loi, à l'Etat. Il ne se sent pas coupable. C'est un exécuteur... de directives. Son crime, analyse la philosophe, vient de ce qu'il ne pense plus par lui-même. Il est "*sans pensée propre*" (*thoughtless*). Il remet à d'autres la question de savoir qu'il est ignoble de massacrer les juifs, les Tziganes et les homosexuels. Il ne se pose pas de problème moral dans son travail, fût-il meurtrier. Il pourrait sans doute faire déporter ses collègues, si sa hiérarchie le lui demandait.

Tous les régimes totalitaires s'appuient sur ces fonctionnaires qui se croient dédouanés de choisir entre l'humain et l'inhumain, constate Hannah Arendt dans le sombre essai qu'elle publie en 1966 : *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal* (Gallimard).

En 1961, Stanley Milgram, tourmenté par ses réflexions, s'interroge : sommes-nous à l'abri, dans nos démocraties, de telles dérives ? Comment s'en préserver à l'avenir ? N'a-t-on pas vu des fonctionnaires empressés dénoncer et accuser de communisme des démocrates américains dans les années 1950, à l'époque du maccarthysme ? Le psychologue voudrait parvenir à tester jusqu'où va l'obéissance aux ordres, dans un cadre banal, avec des Américains moyens.

### TRAHIR L'ÉVIDENCE

Une expérience de psychologie sociale l'a beaucoup frappé, menée par son mentor et collègue Solomon Asch. Ce professeur a distribué à neuf "*compères*" et à un "*naïf*" – le sujet de l'expérience – des dessins de lignes longues et courtes. Chacun doit dire comment il les voit. Tous les compères répondent faussement, niant l'évidence : une ligne est beaucoup plus courte que les autres. Quand, à la fin, le sujet répond, une fois sur trois il répète ce que dit la majorité. Il préfère trahir l'évidence et sa propre certitude. Il se conforme.

Cette expérience a été menée douze fois de suite par Solomon Asch en 1956 – puis des centaines de fois. A chaque test, un tiers des participants se range à l'avis commun. Pourtant faux. C'est ce que Solomon Asch appelle l'intégration du "*conformisme*" : un individu sur trois se range à l'avis de la majorité, même quand elle a visiblement tort – il préfère respecter la norme que la vérité.

En 1961, Stanley Milgram met sur pied son expérience de torture en direct, celle qui a été reprise dans "La Zone Extrême" de France 2. Des gens de tout milieu sont invités dans son "*laboratoire*", contre un petit défraiement, à faire "*apprendre*" à un "*élève*" une série de mots couplés. A chaque erreur, ils doivent le punir d'une décharge électrique de plus en plus forte. De 20 à 450 volts. A partir de 240 volts, on lit "*Attention, choc intense*" puis "*Choc dangereux*".

A 75 volts, l'homme testé proteste. A 150 volts, il crie "*Monsieur le professeur, laissez-moi partir*". Ensuite, il supplie qu'on arrête. A 330 volts, il se plaint de son cœur. A 360, il mime une perte de connaissance. A chaque hésitation du volontaire devant les cris de protestations, le psychologue en blouse blanche répète les quatre mêmes injonctions, celles qu'utilisera Tania Young sur le plateau du "*Jeu de la mort*": "*Continuez, s'il vous plaît*", "*L'expérience exige que vous continuiez*", "*Il est indispensable que vous continuiez*" alternant avec "*Nous assumons toute la responsabilité*", "*Vous n'avez pas le choix, vous devez continuer*".

**Le film *I comme Icare* d'Henri Verneuil met en scène les expériences de Stanley Milgram (Antenne 2, 14 décembre 1979).**

### **LES INJONCTIONS DU "PROFESSEUR"**

Les résultats de cette expérience ont fait le tour du monde. Stanley Milgram les a consignés dans son ouvrage canonique, *Soumission à l'autorité* (Calmann Lévy, 1974). Sur 40 personnes –des ouvriers, des femmes au foyer, des professeurs, des travailleurs sociaux– 62,5 % infligèrent les chocs maximaux. Ils ont torturé. En dépit de leur effroi face aux suppliques de leur victime, ils ont obéi aux injonctions d'un "*professeur*" qu'il ne connaissait pas.

Depuis, cette expérience a été répétée des dizaines de fois. Elle a toujours donné les mêmes résultats. Comment expliquer une telle obéissance aveugle ? Jean-Léon Beauvois est un psychologue social reconnu, l'auteur d'un des best-sellers de sa discipline, *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens* (PUG, 2002). Il a dirigé l'équipe scientifique qui a surveillé la mise en place de "*La zone Xtrême*" de France 2.

### **UN "ÉTAT AGENTIQUE"**

Il propose quelques explications sur notre propension à l'obéissance : "*Les résultats de Milgram vont dans le sens de l'analyse d'Hannah Arendt. Un homme obéissant à un ordre abject n'est pas un monstre ou un sadique, ce peut être un employé, un col blanc, un fonctionnaire. Un homme banal, normal, habitué à se soumettre à celui qui incarne l'autorité, que ce soit le représentant d'une institution légitime, ou un scientifique. Selon Milgram, un homme obéit sans réfléchir lorsqu'il entre dans un "état agentique". Il devient un agent d'exécution, un rouage. En cela, il abdique toute responsabilité sur ce qui pourrait advenir. Il perd son autonomie de pensée. Il devient obéissant aux pires directives, même s'il s'agit d'un brave type, incapable de faire du mal à une mouche.*"

Que se passe-t-il dans l'esprit d'un joueur, sur un plateau télé, pour qu'il en électrocute un autre devant tout le monde? Pourquoi obéit-il à la présentatrice... vingt-sept fois de suite ? Jusqu'à infliger un "*Choc dangereux*". Christophe Nick, réalisateur de documentaires (*Chroniques de la violence ordinaire, Ecoles en France...*), a coproduit avec France 2 l'inquiétant "*Jeu de la mort*". Il raconte pourquoi il a voulu adapter l'expérience Milgram à la télévision.

Depuis des années, il lui trouve des similitudes avec de nombreux jeux et programmes où *"la violence, l'humiliation, la délation, la trahison font le spectacle, et tous les participants obéissent, se dénoncent, s'agressent..."*. Sans oublier *"les premiers jeux de télé-réalité mettant en scène le frisson de la mort"*.

En Grande-Bretagne, Channel 4 filme en direct une véritable *"roulette russe"*, puis diffuse *"Anatomy for Beginners"* où un médecin dissèque en direct un cadavre masqué. Au Japon, on lance des jolies filles dans de l'eau à 80°C ou on leur envoie des cotons enflammés dans la gorge.

Dans *"Scares"*, MTV montre des accidents en direct tandis que l'animateur s'écrie : *"Ne zappez pas ! Plus de sang, plus de larmes ! Plus de cicatrices !"* Dans *"Fear Factor"*, TF1 trempe les candidats dans des baignoires d'asticots où ils manquent d'étouffer. Avec l'arrivée de la TNT, les petites chaînes sont prêtes à tout pour décrocher des parts de marché. Ainsi RTL 9 montre désormais des compétitions d'ultimate fight, un combat interdit en Europe où tous les coups sont permis – et les participants sévèrement blessés.

## **DES SECOUSSES DE 460 VOLTS**

Nous voilà revenus aux spectacles de danse jusqu'à épuisement des années 1930, que Sydney Pollack a décrit dans son film *On achève bien les chevaux*. Christophe Nick finit par se demander: des candidats accepteraient-ils de participer à un "Jeu de la mort" ? Obéiraient-ils à l'animateur ? Aujourd'hui, *"La Zone Xtrême"* a été tourné, près de 80 % des joueurs ont infligé des secousses de 460 volts, le public a participé massivement.

Comment l'équipe de psychologues et de spécialistes des médias qui a supervisé l'expérience et suivi les joueurs pendant et après, analyse-t-elle ces réactions – et l'influence de la télévision ? Difficile de résumer ici toutes les réflexions en cours, qui vont faire l'objet de publications. D'abord, il est désolant de constater que l'expérience Milgram est confirmée une fois de plus. Aucun des participants n'a refusé le principe même du jeu. Si certains s'étonnent, s'indignent que la télévision soit tombée aussi bas, tous acceptent d'électrocuter le candidat.

## **"BÊTE ET DISCIPLINÉ"**

Autre constat : comme dans le laboratoire de Milgram, les gens qui ont poussé les manettes vingt-sept fois de suite ne sont pas des salauds ou des pervers. Ils se montreront tous désolés, sidérés, d'avoir obéi – le documentaire leur donne la parole. *"Comment ma fille va-t-elle comprendre que j'ai fait ça?"*, s'interroge une participante. *"Je suis donc si bête et discipliné?"*, se demande un autre.

Ils n'ont pas été motivés par l'argent : d'entrée, le jeu *"La Zone Xtrême"* leur est présenté comme un *"pilote"*, et ils touchent 40 euros de défraiement. Ils n'espèrent pas passer à la télévision non plus : l'émission, leur dit-on, ne sera jamais diffusée, peut-être jamais réalisée. Ils ne peuvent prétendre qu'ils n'ont jamais cru à la souffrance du joueur enfermé: car beaucoup

trichent, essaient de lui indiquer la bonne réponse, tous se montrent effrayés par ses supplices et ses cris. Ils y croient. Alors pourquoi se soumettent-ils ?

## "LES VALEURS DE LA TÉLÉVISION"

Une des variantes de l'expérience éclaire leur comportement. Cette fois, en début de jeu, après leur avoir expliqué le principe de l'émission, Tania Young quitte le plateau. Elle laisse les gens questionner le candidat, puis le punir d'une décharge, tout seuls. Dès que les plaintes montent, cinq joueurs sur sept désobéissent. Ils refusent de continuer. Stanley Milgram avait fait de même. Le nombre d'obéissants avait chuté à 22 %. La présence physique et les injonctions répétées de la présentatrice jouent donc un rôle-clé. Autorité morale, ou scientifique, ou même hiérarchique. Alors qu'incarne-t-elle ?

Jean-Léon Beauvois, barbe blanche, tête de Socrate bourru, tente de répondre: *"Nous ne sommes pas en présence d'une relation hiérarchique, d'employé à employeur, d'étudiant à professeur, d'ouvrier face à son contremaître. L'autorité d'un présentateur n'est pas non plus "légitime", comme peut l'être celle d'un homme de science. Le joueur ne fait que passer, il ne fait pas partie du studio. Que représente Tania Young ? L'institution télévision. Elle incarne le pouvoir qu'ont pris les valeurs de la télévision dans nos vies. Elle révèle ce que nous sommes prêts à accepter d'elle. Je suis frappé d'obtenir sur un plateau de télévision des résultats supérieurs à ceux de Milgram dans un laboratoire."*

### **La puissance et l'autorité de la télévision, illustrée et mise en scène par l'ORTF le 1<sup>er</sup> janvier 1969**

Qu'en pense Didier Courbet, directeur de recherche en sciences de la communication au CNRS à Marseille ? *"Je suis alarmé. Plus de 5000 études montrent l'influence directe qu'exercent la violence à la télévision et la pornographie sur le Net sur les comportements brutaux, surtout dans la jeunesse. Les gens obéissent au pire, quand les médias mettent en avant le pire."*

Une psychologue de l'équipe, Dominique Oberlé, insiste sur l'"emprise" que subit le candidat en arrivant sur un plateau de télévision: *"Tout commence quand on vient le chercher à la porte du taxi. Ensuite, on l'emmène, on le prend en main, on le maquille. Il est confronté à un système qui le dépasse, seul, désarmé. Dans le studio, les lumières l'aveuglent, il veut bien faire. Il devient manipulable. Quand ses propres valeurs entrent en contradiction avec l'infamie qu'on lui demande, il est déchiré, mais vaincu. Il obéit. C'est cela, l'emprise d'un système."*

La journaliste Tania Young confiera : *"Ce tournage fut une épreuve pour moi. Il soulève beaucoup de questions sur la responsabilité des animateurs, la façon dont se déroulent les interviews. Il m'a appris combien la télévision doit réapprendre à respecter les gens."*

---

**A voir :** "Le Jeu de la mort", mercredi 17 mars à 20 h 30 sur France 2.

**A lire :** *L'Expérience extrême*, de Christophe Nick et Michel Eltchaninoff, éd. Don Quichotte, 18,50 €.

Frédéric Joignot

\*\*\*\*\*

## SOCIETE

# Jeux vidéo : une pratique répandue où les phénomènes de dépendance sont mineurs

LE MONDE | 20.03.10

Marc Landré, 22 ans, se souvient du processus qui l'a rendu dépendant aux jeux vidéo. A l'âge de 12 ans, suite à un drame familial, son père l'autorise à avoir un ordinateur dans sa chambre. A 16 ans, il joue parfois jusqu'à 20 heures par jour. *"Mes copains ne comptaient plus, se souvient-il. Je n'étais reconnu que grâce au jeu. Je faisais semblant de partir en cours, puis je revenais à la maison."* Son père l'inscrit dans un internat. *"Grâce à cela, je m'en suis sorti, assure-t-il. Je n'avais plus d'ordinateur, j'étais obligé d'aller en cours. J'ai retrouvé des horaires de travail et une hygiène de vie."*

On compte, en France, 24,5 millions de personnes qui s'adonnent aux jeux vidéo, dont plus de 4 millions les pratiquent en réseau sur Internet. Face au souci grandissant des parents, l'Union régionale des associations familiales d'Ile-de-France a organisé à Paris, mardi 16 mars, avec le concours des trois académies de la région, une rencontre-débat intitulée "Dépendance aux écrans ? Et si on en parlait en famille !"

Aujourd'hui, Marc Landré est un joueur raisonnable. Il a une copine, travaille dans la grande distribution et suit une formation de coordinateur d'équipe. *"Jamais mes enfants n'auront d'ordinateur dans leur chambre"*, assure-t-il.

On ne dispose pas de chiffre sur le nombre de jeunes dépendants aux jeux vidéo. *"Ce type d'addiction est un phénomène mineur par rapport à une pratique extrêmement répandue, analyse Marc Valleur, psychiatre à l'hôpital Marmottan, à Paris, et responsable de la consultation d'addictologie. Les addictions sans drogue ne sont pas des maladies naturelles mais interactives : elles sont modifiées par le discours qu'on tient sur elles. La notion de cyberaddiction est une manière de faire le tri entre bons et mauvais usages d'Internet."*

## QUÊTE NARCISSIQUE

Depuis 2001, l'hôpital Marmottan a reçu environ 300 joueurs, tous des garçons, plus ou moins accros. La plupart jouaient à des jeux en réseau MMORPG (jeux de rôle massivement multijoueurs) du type de World of Warcraft.

Elizabeth Rossé, psychologue à l'hôpital Marmottan, distingue deux profils de jeunes joueurs dépendants. Celui faisant *"une crise d'adolescence virtuelle"* pour qui le conflit vis-à-vis des parents se cristallise autour du jeu. *"Ce sont les parents qui viennent nous voir plus que les joueurs eux-mêmes, explique la psychologue. Ils se sentent dépassés, culpabilisés. Il faut les réassurer dans leurs relations d'autorité et leur capacité à fixer des limites. Leurs enfants sont plutôt dans l'abus que dans la dépendance."* La deuxième catégorie concerne des jeunes, principalement entre 18 et 20 ans, timides, voire introvertis, qui conjuguent difficultés sociales, psychiques, familiales et souvent scolaires.

Ces derniers consultent en particulier lorsque, en terminale, il leur faut prendre une décision d'orientation et qu'ils se retrouvent désemparés. *"Le jeu est pour eux un travail à temps plein qui leur confère des responsabilités dont ils ont du mal à se passer, analyse Elizabeth Rossé. Ils ont l'impression d'avoir trouvé leur place au sein d'un groupe, un refuge face à une réalité qu'ils vivent inquiétante, voire menaçante."*

Ces jeunes ont du mal à accepter leur corps et, dans une quête narcissique, s'identifient à leurs avatars : la figure qui les représente dans le jeu. Ils éprouvent aussi des difficultés à se faire des amis, surtout s'il s'agit d'une fille. Le jeu en équipe leur permet de contourner cette difficulté en investissant un univers qui continue d'évoluer en leur absence. Un univers permanent - parfois 24 heures sur 24 - dans la mesure où les éditeurs proposent des extensions permettant d'explorer de nouveaux territoires : autant d'ingrédients qui facilitent la dépendance.

Que faire pour prévenir ce risque ? *"Les parents doivent poser des limites en les négociant avec leurs enfants"*, suggère Elizabeth Rossé. Les cas les plus problématiques peuvent nécessiter une prise en charge psychologique. *"En consultation, nous faisons parler les jeunes de leurs émotions face aux jeux, des exploits qu'ils réalisent pour créer une alliance thérapeutique et les amener à parler de leurs difficultés concernant leur famille ou l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, de leur corps..."*, conclut la psychologue.

---

Sites Internet : [compte-rendu](#) du colloque

Pour des conseils : [Pédagojeux](#)

Martine Laronche

\*\*\*\*\*

## TECHNOLOGIES

# Les priorités de la CNIL en 2010 : vidéosurveillance, immobilier, avion, protection des mineurs

Pour l'année 2010, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) compte mettre l'accent sur la vidéosurveillance, les pratiques dans l'immobilier, les voyages en avion et la protection des mineurs, a-t-elle annoncé, mercredi 17 mars, dans un [communiqué](#).

Cette année, la CNIL entend réaliser *"plus de 300 contrôles"*. la moitié dans le cadre de son *"programme annuel"*, 25 % à la suite de plaintes, 15 % destinées à vérifier le respect des mises en demeure ou sanctions, 10 % *"en lien avec l'actualité"*. En 2009, le nombre des contrôles s'est établi à 270.

La Commission précise avoir identifié *"quatre domaines particuliers qui concernent la vie quotidienne et où il paraît essentiel de procéder à des contrôles, afin de s'assurer notamment du respect du droit des personnes"*. Elle prévoit de contrôler *"les dispositifs de vidéosurveillance"*, *"qui ont vocation à être multipliés"*.

## **DES "LISTES NOIRES" DANS L'IMMOBILIER ?**

Elle souhaite *"mesurer de manière concrète les conséquences en termes de vie privée pour une personne lorsqu'elle prend l'avion"* : en matière de fichiers *"alimentés"* ou consultés qu'ils soit commerciaux, de police, nationaux ou internationaux, et de mesures de sécurité, *"body scanning"* notamment.

Quelles sont les données collectées lors de la constitution d'un dossier immobilier ? Existe-t-il une "liste noire" de locataires indésirables ? Comment les offices de HLM gèrent-ils les locataires ? Les pratiques du secteur de l'immobilier devraient également être *"analysées de manière très fine"*, selon la CNIL.

L'organisme de protection des données privées précise enfin vouloir *"porter une attention particulière aux conditions dans lesquelles les données des mineurs sont actuellement traitées"*, dans le cadre d'une prospection commerciale, ou d'une utilisation par les collectivités locales.

\*\*\*\*\*

## **TECHNOLOGIES**

### **Le jeu vidéo est le futur du travail**

LEMONDE.FR | 19.03.10 | 1  
Internetactu

Dans son roman de 1959, *Le temps désarticulé*, l'auteur de science-fiction Philip K. Dick nous entraîne dans une petite ville américaine des plus typiques. Dans cette bourgade vit un homme

connu pour ses capacités à gagner constamment au concours *"Où se trouvera le petit homme vert demain ?"* publié régulièrement dans le journal local, ce qui lui permet de gagner sa vie sans trop se fatiguer. Mais comme souvent chez Dick tout cela n'est que simulacre. On ne se trouve pas dans les années 50, mais dans un futur lointain, où la Terre est en guerre contre ses colons lunaires indépendantistes. Quant à notre champion, en croyant s'amuser à résoudre des énigmes futiles, il indique à son insu les prochaines cibles attaquées par les colons, une tâche pour laquelle il possède un don réel, mais qu'il rechigne à accomplir *"consciemment"*...

Le monde de l'entreprise de demain ressemblera-t-il au *Temps désarticulé*? Travaillerons-nous à des objectifs sérieux sans nous en rendre compte, en nous livrant à des jeux amusants et séduisants ? Pour bon nombre de chercheurs du domaine ludique, cela ne fait aucun doute : le jeu est l'avenir du travail. Comme [l'affirmait](#) d'ailleurs récemment le patron de Google, Eric Schmidt : *"Tout dans le futur va se mettre à ressembler à un jeu multijoueurs. Si j'avais 15 ans, c'est à ça que je me consacrerai aujourd'hui."*

Réalité ? Rumeur ? La conviction que des jeux comme World of Warcraft (WoW) préparent efficacement au leadership est des plus répandues. Pour s'en assurer, IBM confiait en 2007 une étude ([.pdf](#)) sur le sujet à Byron Reeves, professeur de communication à l'université de Stanford, et Thomas Malone, professeur au MIT et auteur du livre *Future of work* (L'avenir du travail).

Première constatation, trois joueurs sur quatre, dit le rapport, sont convaincus que leur pratique de WoW est susceptible d'améliorer leur leadership dans leur vie professionnelle. Évidemment, ça ne prouve rien, mais dans des domaines aussi subjectifs que le management, y croire, c'est déjà en augmenter l'efficacité...

Pour effectuer leur enquête, Reeves et son équipe se sont appuyés sur la théorie du "[modèle de Sloan](#)" qui cherche à énumérer les qualités d'un leader. Le modèle de Sloan tire son nom de l'endroit où il a été élaboré, le MIT Sloan, une prestigieuse école de management de Boston créée en 1931 par Alfred Sloan, patron de General Motors. Selon les concepteurs de ce modèle, le leader se doit de posséder quatre qualités fondamentales : l'invention (Inventing), qui permet d'élaborer des nouvelles formes d'organisation et de collaboration ; la vision (Visioning), pour envisager de grands projets à long terme ; la capacité de communication (Relating) pour gérer une équipe ; et enfin celle de "Faire Sens" (Sensemaking) pour comprendre le contexte de ses actions et les inscrire dans une stratégie globale.

Selon le rapport le leadership est quelque chose qui apparaît spontanément dans les MMO, et concerne souvent des gens qui, dans le monde réel, n'ont pas spécialement vocation à exercer une position sociale dominante. Autrement dit, l'occasion fait le larron : *"Le leadership apparaît rapidement dans le jeu en ligne, et est souvent assumé par des joueurs en général plutôt réservés, qui sont eux-mêmes surpris par leurs capacités"*.

Mais le leadership dans le jeu n'est pas le même que celui privilégié traditionnellement dans les entreprises : *"Une conviction non dite chez les spécialistes des techniques de management consiste à penser qu'une fois qu'un leader fort a été identifié, il faut alors installer cette*

*personne à un poste directorial, où elle sera promue selon ses performances, se voyant offerte avec le temps de plus en plus de responsabilités (...). Mais bien sûr, cette stratégie organisationnelle a déjà été largement critiquée dans le passé, car, ainsi que le précise le principe de Peter, c'est surtout un bon moyen pour élever un employé jusqu'à son niveau d'incompétence".*

Au contraire de la lente stratification générée par de telles méthodes, dans les jeux en lignes, *"les rôles de leaders sont éphémères, peuvent durer 10 minutes, 10 jours, voire des mois. On considère le leadership comme un travail à assumer en vue d'aboutir à la réalisation d'une certaine tâche, et non comme une identité qui est assignée pour toujours au joueur".* Dans le jeu, les leaders *"comprennent que demain, il pourront devenir des suiveurs"*.

Pour les auteurs du rapport, cette nouvelle forme de leadership est liée, selon le modèle de Sloan, à la capacité d'invention (Inventing). Mais WoW permet aussi de repérer ceux qui sont capables de fournir à une équipe des buts à plus long terme. Ils sont doués de la capacité de vision (Visioning) qui donne au leader la possibilité d'envisager de grands desseins, d'entrevoir de nouvelles perspectives.

Ce qui permet d'envisager la question dans l'autre sens ? Si plutôt que d'adapter le leadership de l'entreprise au monde des jeux on adaptait le leadership du monde des jeux à l'entreprise ? Pourrait-on imaginer que ce leadership *"tournant", "spontané"*, soit réellement possible dans les entreprises telles qu'on les connaît aujourd'hui ? Par exemple, comme le précise le rapport : *"Il ne s'agit pas juste de promouvoir les leaders les plus flexibles, mais d'avoir l'option de faire permuter les leaders selon la tâche, le délai, et les talents des différents membres de l'équipe."*

Mais qui *"permutera"* ces leaders ? D'autres leaders *"provisoires"* ? Jusqu'où ? Jusque... *"en haut"* ? Une telle structure semble annoncer les "démocraties économiques" imaginées par Bruce Sterling dans son roman les Mailles du réseau : des espèces de conglomerats multinationaux autogérés dont la hiérarchie se détermine de bas en haut... Mais de telles structures n'existent pas aujourd'hui, et on ne voit pas comment saupoudrer les actuelles structures économiques volontiers pyramidales avec un peu de fluidité venue des mondes virtuels sans créer, à terme, un véritable conflit idéologique sur la nature même de l'entreprise et de l'activité économique.

Une autre caractéristique de jeux en ligne à placer aussi sous le signe de l'invention, d'après le rapport IBM est celle de l'intégration de la prise de risque. *"La structure des jeux est ainsi faite que l'échec est accepté comme le prix nécessaire à la conduite des affaires, plutôt qu'une tache noire permanente sur le CV ou l'annonce de l'échec d'une carrière."*

Les auteurs tentent de répondre à l'objection qu'on ne manquera pas de leur faire : *"Certes, ce n'est qu'un jeu. Et le plus souvent, il n'y a pas de véritable argent (et encore moins des vies) mis en jeu. Mais croire qu'il n'y a rien de risqué serait une erreur. De nombreux jeux réservent de sévères pénalités en cas d'échec (...). Il n'y pas de millions de dollars investis dans chaque raid, mais essayez de convaincre un hardcore gamer que l'échec ne compte pas"...*

Ici aussi on peut rester un peu sceptique. C'est vrai, le jeu est vécu très sérieusement par ceux qui le pratiquent (et d'ailleurs, dans les sports extrêmes, des vies sont réellement en jeu !). Mais le "sérieux" du joueur est-il psychologiquement comparable au "sérieux" du professionnel ? Il ne s'agit pas de dire que jouer a moins d'importance que travailler, mais il est fort possible que l'investissement placé dans les deux activités, même s'il est d'une intensité comparable, ne soit pas de même nature... Une fois de plus, on échappe difficilement à la problématique du "cercle magique". Le monde du jeu et celui du travail sont-ils vraiment comparables ?

## **LE LEADERSHIP "MULTIMÉDIA"**

Un autre aspect intéressant, plus technique, de WoW dont on pourrait tirer des leçons est l'aspect "multimédia" du leadership moderne. *"Chaque média sert un but spécifique. Par exemple, quand des changements de communication dans le système affectent l'ensemble de l'organisation, un courrier sur le forum s'avère le procédé le plus approprié. Lorsqu'on se trouve face à un conflit de personnalités entre joueurs, on préférera y consacrer un tchat. Lorsqu'il s'agit de mener un raid, la VoIP peut s'avérer nécessaire. Lors de raids ou de missions complexes ou difficiles, un leader pourra simultanément recourir au broadcast (VoIP), au narrowcast (messagerie instantanée en groupe) ou au microcast (messagerie instantanée) afin d'amener le groupe à accomplir ses objectifs. Plus un leader dispose de méthodes de communication, plus il lui est possible de diriger avec efficacité."*

Cette capacité d'organiser différents niveaux de communication est rapprochée par le rapport de la qualité de mettre en relation (*Relating*), propre au bon leader, toujours capable de jouer les médiateurs et gérer les relations au sein d'une équipe.

Un autre aspect du jeu online s'avère peut-être le plus important : celui des "*systèmes incitatifs*" qui encouragent les joueurs à prendre des risques. Dans un jeu en ligne, la plupart du temps tout est transparent : les compétences de chacun sont connues de tous, on sait exactement où on se situe dans la hiérarchie du jeu, comment on peut progresser et ce qu'on est susceptible de perdre. Cela permet aux apprentis leaders de développer leurs talents avec plus de facilité. On pourrait être tenté de rapprocher ces systèmes incitatifs du mécanisme de la distribution de dopamine dans les jeux évoqué par Stephen Berlin Johnson : la présence de micro-récompenses immédiates ne serait-ce que par le gain de points ou de monnaie virtuelle, suffit à accrocher le joueur.

Pour les auteurs du rapport, cette capacité de transparence des informations est à rapprocher de la capacité de "faire sens" (*Sensemaking*), de saisir le contexte dans lequel se déroule une opération.

Certains envisagent une refonte complète de la conception du travail dans l'entreprise en prenant modèle sur les enseignements du jeu. Byron Reeves – le même qui a dirigé la rédaction du rapport sur WoW pour IBM – exprime cette théorie dans son livre *Total Engagement*, écrit en collaboration avec l'entrepreneur Leighton Read. Pour ces deux essayistes, le jeu va cesser

d'être utilisé en entreprise uniquement à des fins de formation ou d'évaluation : c'est le lieu de travail lui-même qui doit devenir une plateforme ludique.

*"Nous pensons que les gens effectueront bientôt leur travail depuis l'intérieur d'un jeu..."* Pour Reeves et Read, le jeu permettrait en premier lieu une refonte de la hiérarchie des entreprises. En permettant un engagement total des employés, il deviendrait moins nécessaire de les placer sous la surveillance de leurs patrons ou d'intermédiaires. Le jeu offre en effet une séduction qui pousserait les gens à travailler par eux-mêmes. Un exemple connu de l'usage du jeu au sein de l'entreprise est celui de [42Projects](#), un groupe au sein de Microsoft qui a organisé la chasse au bugs de manière ludique. Les méthodes du groupe sont expliquées dans un article, *Theory Y meets generation Y (.pdf)*, où l'on affirme : *"comme exemple de jeu accroissant la productivité dans le développement logiciel, les membres de l'équipe étaient encouragés à essayer des fonctions de sécurité et à décrire leur expérience ou à chercher des problèmes dans d'autres domaines. Comme cela ne faisait pas partie de leur travail quotidien, ils ne se portaient pas volontaires pour le faire (...). Mais si on construit un jeu autour de cette activité, si chaque joueur reçoit des points et s'il existe un tableau où sont affichés les classements, le volontarisme et la participation explosent. Des jeux construits autour d'objectifs dans ce genre ont abouti à une augmentation de 400% de la participation à certaines activités"*.

D'accord. Mais les "joueurs" de 42Projects sont hyperdiplômés, très bien payés, passionnés par leur travail. On connaît les programmeurs ! Ils développent toute la journée, et lorsqu'ils rentrent chez eux, ils développent autre chose pour leurs loisirs ! Il n'est donc pas surprenant que dans ce contexte, le jeu, déjà intégré à la culture high-tech, se montre particulièrement efficace. Mais pour Reeves et Read, aucune raison de penser que le jeu se cantonnera à des techniciens de haut vol, ou à de jeunes cadres soucieux d'exercer leur leadership. En fait, le jeu pourrait bénéficier à tous ceux qui font des travaux ennuyeux, répétitifs. Ils imaginent ainsi le futur d'une employée type d'un centre d'appel, qu'ils nomment "Jennifer" : dans ce futur proche, Jennifer travaille dans un monde 3D à l'aide d'un avatar personnalisé, mais le changement opéré n'est pas d'ordre exclusivement cosmétique. Comme dans un jeu en ligne, elle est capable de voir d'un coup d'oeil, sa progression et celle des membres de son équipe, sous la forme de points ou de monnaie virtuelle, ainsi que les divers échanges et rapports sociaux matérialisés par les fenêtres de chat, les forums...

Cela lui permet d'avoir une vision claire de son rôle : la plupart du temps et surtout dans ce type de travail, les objectifs ne sont pas clairs, l'évaluation se fait selon des critères obscurs et plutôt rarement, par des tiers. Ici, on peut mesurer tout de suite ses progrès et s'évaluer soi-même en temps réel. C'est ce que le rapport IBM nommait les *"systèmes incitatifs"*. En fait, plus que l'aspect amusant ou graphiquement riche des jeux, c'est cette transparence, cette clarté des règles et des résultats qui feraient l'avantage du monde des jeux sur celui du travail, souvent dominé par l'opacité des objectifs, et la confusion des processus organisationnels.

A la lecture des propos enthousiastes de Reeves et Read, on ne peut que se demander si le véritable univers d'Heroic Fantasy dans cette histoire n'est pas finalement celui dans lequel les entrepreneurs d'aujourd'hui se rêvent : un monde où les standardistes travaillent avec

enthousiasme pour un but qui les dépasse et dans lequel le "leader éclairé", activant avec sagesse ses sorts d'Invention, de Vision, de Mise en relation et de Signification, ressemble bien plus à un paladin de niveau 80 qu'à un patron de PME ...

Les techniques utilisées par 42projects et Byron Reeves peuvent être vécues comme une tentative d'ériger les paradis artificiels offerts par le jeu en "*nouvel opium du peuple*". A se demander, si, le but final de ces opérations de séduction n'est pas de pousser les gens (et notamment toutes les "Jennifer" du monde entier) à travailler beaucoup plus... sans gagner plus.

D'un autre côté, puisqu'il faut bien bosser, ne vaut-il pas mieux être employé dans un Royaume Enchanté où l'on redirige les clients tout en cassant du troll plutôt que se retrouver coincé dans un bureau tristounet avec une plante en pot à moitié morte, un supérieur hystérique et des collègues dépressifs ? Au final, avec ses idées de décentralisation, d'allègement de la hiérarchie, d'autonomie des salariés et de transparence des règles, cette vision de l'entreprise représente peut-être tout de même un – petit – progrès, malgré ses côtés manifestement illusoire.

Alors, exploitation, ou libération ? Sans doute la réalité est-elle plus complexe. Peut être tout cela est-il le signe que le jeu, devenant un média aussi important que le livre ou le cinéma et se retrouve aujourd'hui tout à la fois arme principale et champ de bataille privilégié des futurs conflits idéologiques, économiques et politiques.

Rémi Sussan

\*\*\*\*\*

## CONSOMMATION

Enquête

### Cosmétiques : attention à la potion chimique

LE MONDE | 22.03.10 |

Les cosmétiques "sans parabens", naturels, bio sont un marché florissant, qui croît à un rythme de 40 % par an en France. Cet engouement répond à une mode qui tend vers le rejet du tout chimique, à un besoin d'être rassuré sur l'innocuité des produits d'usage courant.

Mais, dans la vie quotidienne, "*il est difficile pour le consommateur d'identifier les substances à éviter dans les produits de beauté, tant le nombre de composants possibles est élevé et leur nature parfois pour le moins surprenante*", explique Annie Sasco, directrice de recherche à l'Inserm de Bordeaux, responsable de l'équipe épidémiologie pour la prévention du cancer. "*Pourtant, la directive européenne qui régleme les cosmétiques devient de plus en plus contraignante. Elle recense pas moins de 1 328 produits interdits*", poursuit le docteur Sasco.

Contrairement aux médicaments, les produits de beauté ne font pas l'objet d'autorisations de mise sur le marché. Leur sécurité relève du fabricant, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) se réservant tout de même le droit de retirer un produit suspecté de nocivité. Faut-il s'en tenir aux propos rassurants des industriels ?

Le Réseau environnement santé (RES), l'association Women in Europe for a Common Future (WECF) ou encore le Comité pour le développement durable en santé (C2DS) semblent penser le contraire. Ils avaient alerté, fin 2008, sur les risques posés par les cosmétiques pour bébés. Greenpeace s'était également inquiétée des "*substances potentiellement dangereuses*" dans les parfums.

*"Les industriels n'enfreignent pas la loi en France. Mais on a un faisceau de présomptions. Le principe de précaution n'est pas appliqué",* déplore Anne-Corinne Zimmer, membre du comité scientifique de WECF France et auteur de *Polluants chimiques, enfants en danger* (Editions de l'Atelier, 288 p., 19 euros). *"Nous voyons encore des choses stupéfiantes. Des mallettes sont encore distribuées dans les maternités, avec des produits suspects, dont, récemment, un sirop pour enfants avec du benzoate de sodium (E211)",* constate Olivier Toma, président du C2DS.

Principales substances dans le collimateur des associations et de la communauté scientifique, les parabens, conservateurs suspectés de perturber le système reproductif et endocrinien ; les phtalates, utilisés pour assouplir les plastiques ou dans les fixateurs de parfums, dont on soupçonne des effets sur l'appareil reproducteur masculin ; certains éthers de glycol, solvants très utilisés dans les teintures capillaires ; les sels d'aluminium, dans les déodorants, vernis à ongles, etc.

Présents depuis longtemps dans de nombreux cosmétiques, les nanomatériaux (particules infiniment petites) sont également au centre de toutes les attentions. L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) doit présenter, mercredi 24 mars, un rapport sur les risques pour la population et l'environnement. *"Ces études scientifiques sur d'éventuels dangers des cosmétiques peuvent paraître anxiogènes. On appelle cela des signaux faibles. On les lit. On les traque. Si on trouve qu'une étude est fondée, on la refait en interne. L'efficacité et la sécurité sont les maîtres mots de notre travail",* affirme Patricia Pineau, directrice de la communication de la recherche et de l'innovation chez L'Oréal, leader mondial des cosmétiques.

*"Des centaines de composants sont présents dans les gels douche, shampoings, crèmes, certes souvent à des doses très faibles, mais il est difficile d'en évaluer les effets épidémiologiques. Il faut donc être prudent",* souligne Annie Sasco. Alors que faire ? Utiliser les produits des marques respectant la charte "Cosmébio", qui impose que 95 % des végétaux utilisés soient issus de l'agriculture biologique, suggère Anne-Corinne Zimmer. *"Je conseille les cosmétiques sans parabens, sans parfum et avec le moins possible de conservateurs. Pour les enfants, il faut éviter les produits à base de plantes ou de parfums, qui sont les substances les plus allergisantes",* préconise Catherine Arfi, dermatologue et consultante en santé environnement.

A condition de savoir déchiffrer le détail de la composition fourni avec les cosmétiques. Tous les fabricants n'utilisent pas des ingrédients indésirables, mais les notices accompagnant leurs produits restent très souvent illisibles pour le consommateur.

Sur le Web : [Consoglobe.com](http://Consoglobe.com) ; [Leflacon.free.fr](http://Leflacon.free.fr) ; [Cosmebio.org](http://Cosmebio.org) ; [Afsaps.fr](http://Afsaps.fr) ; [Parlonscosmetiques.com](http://Parlonscosmetiques.com).

Pascale Santi

\*\*\*\*\*

## CULTURE

### "DR", appellation incontrôlée pour les photographes

LE MONDE | 22.03.10 |

Vous avez peut-être remarqué, dans un journal ou un livre, l'énigmatique mention "DR", accolée à une photographie publiée, à la place du nom de l'auteur de l'image. Elle pullule sur les dépliants, plaquettes d'administrations et sur Internet. Depuis quelques mois, cet acronyme, qui signifie "droits réservés", est devenu la bête noire des associations de photographes. On les a vus manifester, en 2009, affublés de gilets jaunes "DR", dans les festivals photo d'Arles, en juillet, et de Perpignan, début septembre. En février, ils ont été reçus au ministère de la culture, et un rapport de réflexion sur l'avenir du photojournalisme abordera prochainement la question.

*"Cette appellation visait à protéger les photographes, explique Frédéric Buxin, président de l'Union des photographes professionnels (UPP). Mais DR est devenu synonyme de "droit à rien".* " A l'origine, explique Olivier Brillanceau, directeur de la Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe (SAIF), cette mention était utilisée de façon exceptionnelle pour les oeuvres dites orphelines : *"Lorsqu'un éditeur de presse ou de livre n'arrivait pas à identifier l'auteur d'une image et souhaitait quand même la publier, il indiquait avec "DR" qu'il mettait l'argent de côté en attendant de le retrouver. Mais c'est devenu une facilité éditoriale.* " Car, généralement, l'auteur de l'image n'est jamais retrouvé.

La situation s'est aggravée, récemment, avec la multiplication des mentions DR pour des oeuvres pourtant bien repérées. La célèbre photo de Marc Riboud, montrant une jeune fille qui proteste avec une fleur contre la guerre du Vietnam, en 1967 à Washington, a été publiée par le quotidien *Midi libre*, en juillet 2009, sous la mention DR. *"C'est l'agence Magnum qui m'a alerté. On s'est arrangés avec Midi libre, ils ont payé sans discuter, explique le photographe. Mais je ne peux pas courir après toutes mes photos !"*

D'autres photographes moins connus ont été victimes du DR. Cédric Girard, spécialisé dans les photos animalières et de nature, envisage d'aller en justice contre un magazine sur les chats, *Chats d'amour*, qu'il accuse d'avoir récupéré vingt-six de ses photos sur son site pour les publier

sans autorisation - ni paiement. Il a aussi retrouvé ses photos dans un magazine belge et sur les sites Internet de journaux en ligne tels que *Metro*.

C'est surtout sur Internet, où les images peuvent être transmises et copiées d'un simple clic, que la publication de photos sans autorisation (avec ou sans la mention DR) a explosé. *"Sur Internet, c'est le règne du "pas vu pas pris", explique Cédric Girard. Les gens téléchargent les photos qu'ils trouvent sur Google Images."*

La culture de la gratuité, comme pour la musique, a fait des dégâts. Sur les sites amateurs comme Flickr, on trouve des images gratuites. Les licences "Creative commons", qui permettent l'utilisation commerciale des images, et les microstocks - banques d'images à bas prix - ont cassé les prix de la photo. Et la tentation est grande de copier des images sans se poser la question de l'auteur et du prix.

Dans la presse, dont les budgets photo se réduisent en raison de difficultés financières, les images DR sont devenues une pratique courante dans plusieurs domaines : portraits de personnalités, culture, beauté, consommation. Il arrive que les auteurs soient des paparazzi qui préfèrent ne pas être identifiés. Mais, dans la plupart des cas, les supports de presse utilisent des photos cédées "libres de droits" par des maisons de production, à des fins de promotion. Or, souligne Frédéric Buxin, de l'UPP, *"la notion "libre de droits" n'est pas légale en France. Le photographe peut renoncer à une rémunération s'il le désire, mais son droit moral est inaliénable"*.

Les éditeurs de presse magazine protestent de leur bonne foi : *"L'usage du DR ne concerne pas des pratiques malhonnêtes, insiste Pascale Marie, directrice du Syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI). Les éditeurs de presse récupèrent des images auprès d'opérateurs sans qu'on leur donne forcément un nom d'auteur. Ou alors ils achètent des CD d'images d'illustration venus de pays qui n'ont pas les mêmes règles juridiques."*

Le directeur du festival de photojournalisme de Perpignan, Jean-François Leroy, s'inquiète : *"Le problème, c'est la déontologie. On met DR pour les photos de produits de beauté, les bagnoles, la culture, et même les portraits d'hommes politiques. Mais on ne dit pas qui les a fournies. Où est la frontière entre l'information et la communication ?"*

Pour contrer la concurrence des photos gratuites et réserver l'utilisation du DR aux oeuvres d'auteurs vraiment inconnus, les associations de photographes ont préparé une proposition de loi. Reprenant le rapport d'une mission du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique de 2008, ils proposent qu'une société de gestion des droits d'auteur collecte l'argent correspondant à la reproduction de ces oeuvres orphelines. Mais, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, deux propositions de loi sur le même sujet, moins favorables aux photographes, ont provoqué la colère de ces derniers, qui craignent de voir restreints leurs droits d'auteur.

Claire Guillot

\*\*\*\*\*

## ENVIRONNEMENT

# L'accès à l'eau propre, principal enjeu de la Journée mondiale de l'eau

LEMONDE.FR | 22.03.10 |

A l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, lundi 22 mars, les Nations unies ont publié un bilan contrasté de l'amélioration de l'accès à l'eau douce à travers le monde. Selon un [rapport annuel](#) (PDF), les objectifs du millénaire, qui prévoient une réduction de moitié du nombre de personnes privées d'équipements sanitaires entre 2000 et 2015, ne seront pas atteints. Si le rythme actuel se maintient, 2,7 milliards d'êtres humains en seront toujours dépourvus d'ici à 2015.

En revanche, ces objectifs seront dépassés pour l'accès à l'eau potable. En 2015, le nombre de personnes privées d'eau de boisson dans le monde devrait être réduit de moitié par rapport au chiffre de 2000. Néanmoins, 672 millions de personnes en seront toujours privées à cette date, une grande partie d'entre elles en Afrique sub-saharienne.

## DES PROGRÈS SIGNIFICATIFS

La Chine et l'Inde sont les pays qui ont le plus progressé. En Chine, 89 % de la population a désormais accès à l'eau potable (67 % en 1990), tandis qu'en Inde, ce chiffre atteint les 88 % (contre 72 % en 1990). Même chose pour les équipements sanitaires : la population chinoise bénéficiant de telles installations est passée de 41 % à 55 % ; en Inde, de 18 % à 31 %.

Cependant, les disparités entre villes et campagnes restent fortes, et ce partout dans le monde : 84 % des êtres humains privés d'eau potable vivent en zone rurale.

Selon les standards du World Water Assessment Programme (WWAP) – le programme phare des Nations unies pour l'eau, qui produit un [rapport](#) triennal – chaque être humain a besoin de 20 à 50 litres d'eau propre chaque jour pour satisfaire ses besoins en termes de boisson, de cuisine et de nettoyage. Plus d'une personne sur six (894 millions environ) n'a pas accès à cette quantité minimale, selon les [chiffres](#) du programme conjoint des Nations unies pour l'eau, qui réunit l'Organisation mondiale de la santé et l'Unicef.

## PROPAGATION DES MALADIES

L'enjeu de cette journée de mobilisation dépasse très largement l'accès à l'eau potable. Sous l'égide des Nations unies et de ses agences, la "Décennie de l'eau", qui court de 2005 à 2015, doit permettre aux gouvernements et aux institutions internationales de proposer des solutions concrètes afin de diminuer la pollution des ressources en eau douce et d'en améliorer l'accès.

Selon les [chiffres du WWAP](#), deux millions de tonnes de détritrus provenant des égouts sont déversées chaque jour dans les rivières et les lacs. La pollution des eaux par les rejets issus de l'industrie, de l'agriculture et des eaux domestiques usées a des conséquences dramatiques. La première est la propagation de maladies, au premier rang desquelles le choléra, la typhoïde ou la dysenterie. 1,5 million d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année pour avoir absorbé de l'eau souillée. 80 % des maladies prévalant dans les pays en développement seraient dues à un accès défaillant à l'eau potable et aux équipements sanitaires.

La seconde est la menace qui pèse sur les écosystèmes. L'utilisation de pesticides et la contamination des sols par les déjections des animaux d'élevage pose notamment de graves problèmes dans les [pays](#) dont l'économie repose sur l'agriculture. Le Fonds des Nations unies pour l'agriculture s'inquiète en particulier de la pollution de l'eau à l'[arsenic](#), de plus en plus répandue en Asie. Ces multiples pollutions perturbent les équilibres biologiques et menacent la diversité de la faune et de la flore. La présence de nitrates, de phosphates et l'acidification des cours d'eau ont un impact direct sur la productivité des espèces, rappelle un autre rapport des Nations unies sur la [qualité](#) de l'eau.

En outre, la fragmentation des cours d'eau, par des déviations ou des barrages, provoque un affaiblissement du débit des cours d'eau ainsi qu'une modification des écosystèmes. Enfin, le réchauffement climatique et ses conséquences – sécheresse, inondations – ont un impact direct sur la quantité et la qualité de l'eau disponible.

A l'échelle mondiale, la protection des ressources en eau est seulement reconnue par des traités non contraignants comme le [chapitre 18](#) de l'"Agenda 21", adopté en 1992 par la conférence des Nations unies pour l'environnement et le développement, relatif à la protection de la qualité et de l'approvisionnement en eau douce.

Audrey Fournier

---

### **Qu'est-ce qu'une eau "potable" ?**

Les standards servant de référence dans ce domaine sont différents selon l'autorité en charge. La définition de l'eau potable - c'est-à-dire qui sert à la boisson, à la cuisine ou à d'autres usages domestiques - diffère donc à travers le monde.

Les paramètres pouvant être réglementés sont de quatre ordres : la qualité organoleptique (couleur, odeur, saveur), les paramètres physico-chimiques naturels (température, pH, taux de sulfates...), la présence de substances indésirables (nitrates, pesticides) voire toxiques (arsenic, cadmium, plomb, hydrocarbures) et les paramètres microbiologiques (l'eau doit être dépourvue d'organismes pathogènes, tels que ceux qui entraînent les diarrhées).

\*\*\*\*\*

## ENVIRONNEMENT

### La qualité des eaux en France reste insuffisante

LE MONDE | 22.03.10 |

Les chiffres publiés, lundi 22 mars, par le ministère de l'écologie donnent la mesure du chemin à parcourir pour atteindre le *"bon état écologique des eaux"* en France d'ici à 2015, que prescrit la directive-cadre sur l'eau (DCE) européenne adoptée en 2000. Plus de la moitié des eaux de surface sont dans un état écologique moyen, médiocre ou mauvais, tandis que 7 % sont en très bon état et 38 % en bon état. L'état écologique reflète la qualité de la biodiversité des cours d'eau, leurs concentrations en phosphore et nitrates, et leur hydromorphologie (état des berges, obstacles à l'écoulement...).

L'état chimique, de son côté, mesure la concentration d'une quarantaine de substances (cadmium, pesticides, benzène...). Selon cet indicateur, 45 % des eaux superficielles sont en bon état, 21 % en mauvais état et 34 % restent indéterminés, faute de mesures suffisantes. Les eaux souterraines sont, elles aussi, dans une piètre situation : 41 % présentent des concentrations de polluants trop élevées. En outre, 9 % des nappes sont surexploitées.

C'est à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, consacrée cette année aux enjeux liés à la qualité des ressources, que le ministère et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) rendent ces données publiques. La mauvaise qualité de l'eau en France n'est pas une surprise : la moitié du territoire est classée en zone vulnérable du fait d'un excès de nitrates, 90 % des eaux de surface et 53 % des eaux souterraines présentant des traces de pesticides.

La France, habituée aux contentieux européens - sur la directive nitrates et la directive eaux résiduaires urbaines, qui oblige à assainir les eaux usées -, se retrouve au pied du mur. *"Les objectifs sont ambitieux, et nous savons qu'ils seront difficiles à atteindre, dit Jean-Philippe Deneuvy, à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie. Nous nous donnons tous les moyens possibles pour y parvenir."*

L'association France Nature Environnement (FNE) reconnaît l'ambition de l'objectif *"par rapport à ce que nous sommes capables de faire"*, mais *"pas par rapport à la préservation du milieu naturel"*, selon Bernard Rousseau, directeur du réseau eau. Le *"bon état"* au sens de la DCE est en effet loin de l'état naturel des eaux. Par exemple, pour ce qui concerne les nitrates, passer sous la barre des 50 milligrammes par litre suffit, alors que cette valeur ne permet pas d'éliminer les marées vertes.

Le pays devra avoir recours aux dérogations pour 36 % des eaux superficielles, en raison de leur état biologique, 17 % des eaux superficielles pour leur état chimique, et 36 % des nappes souterraines. La DCE prévoit d'accorder des délais si des motifs économiques (coût

disproportionné par rapport aux bénéfiques), techniques ou naturels (temps de réaction du milieu) le justifient.

Au total, 27 milliards d'euros devraient être mobilisés d'ici à 2015, la plupart du temps en réorientant des crédits existants. Les pollutions industrielles et urbaines étant mieux contrôlées, la lutte contre les pollutions générées par l'agriculture intensive est l'un des principaux défis. Une batterie de mesures est prévue : mise en place de bandes végétalisées le long des cours d'eau, obligation d'implanter des couverts végétaux l'hiver dans les zones vulnérables, plans d'action autour de 500 captages en eau potable prioritaires. Mais ce ne sont que des "mesurettes", selon M. Rousseau. *"Le seul levier efficace serait de changer l'orientation de la politique agricole commune"*, affirme-t-il.

Pour l'heure, les changements de pratiques agricoles sont encouragés par le biais des mesures agro-environnementales (MAE), sur la base du volontariat. En échange de compensations financières, l'agriculteur implante des haies, augmente la durée de ses assolements et diminue le recours aux engrais et pesticides. Les MAE, dont le fonctionnement est complexe pour les agriculteurs, gagnent du terrain (de 8 000 hectares en 2007 à 44 700 en 2009), mais restent marginales. Les surfaces en agriculture biologique progressent aussi, mais représentent toujours moins de 3 % de la surface agricole utile.

Quant au plan "écophyto 2018", issu du Grenelle de l'environnement, il prévoit la division par deux - *"si possible"* - des pesticides utilisés en agriculture, mais n'a pas encore démarré. L'objectif est en outre combattu par une partie du monde agricole. *"Le volet agricole ne sera pas simple, reconnaît M. Deneuvy. La mobilisation est difficile, la pollution diffuse, les résultats sur le milieu naturel lents..."*

La restauration de la continuité biologique des cours d'eau est l'autre grand chantier. Les travaux sont coûteux ("renaturation" de berges, suppression d'obstacles, remise en eau de bras morts) et peu consensuels. *"Il y a une forte résistance au démantèlement des barrages de la part des hydro-électriciens et des élus locaux. Je ne vois pas comment l'objectif sera atteint"*, relève M. Rousseau.

La suppression de 1 500 petits ouvrages est programmée d'ici à 2 015, mais cet objectif se heurte à celui d'arriver à 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020. Un projet de convention sur le développement d'une hydroélectricité durable, qui doit rendre compatible développement des énergies renouvelables et restauration des cours d'eau, est en chantier depuis un an et demi, mais n'a toujours pas abouti.

Gaëlle Dupont

---

## **La qualité, thème de la Journée mondiale de l'eau 2010**

La Journée mondiale de l'eau, célébrée lundi 22 mars, a pour objectif de sensibiliser aux conséquences de la dégradation de la qualité de l'eau des rivières, fleuves, lacs et nappes

souterraines, qui "a des répercussions directes sur les écosystèmes et la santé des êtres humains", rappelle l'Unesco.

Dans les pays riches, la pollution dégrade l'environnement et entraîne un renchérissement des coûts de potabilisation. Dans les pays pauvres, elle tue : quelque 1,5 million d'enfants meurent chaque année de maladies transmises par l'eau. Et 884 millions de personnes n'auraient pas accès à une eau de boisson salubre, la plupart se trouvant en Afrique.

\*\*\*\*\*

## ENVIRONNEMENT

### A Besançon, plus on jette, plus on paie

LEMONDE.FR | 25.03.10

Besançon sera bientôt la première grande agglomération française à généraliser le principe de la redevance incitative sur les ordures ménagères, calculée en fonction du volume de déchets produit par chaque foyer ou entreprise. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les 180 000 habitants de la communauté d'agglomération du grand Besançon (CAGB) paieront la collecte de leurs déchets en fonction du poids des poubelles. "L'objectif de la redevance incitative embarquée est de favoriser la réduction des déchets et leur recyclage", explique Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon et président de la CAGB, qui mise sur "l'évolution des mentalités". Cette redevance sera constituée à environ 50 % d'une part fixe, 40 % de la part de la pesée et 10 % d'une part variable calculée selon la fréquence d'enlèvement des ordures.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) subventionne le projet qui s'inscrit dans les [objectifs](#) de réduction des déchets du Grenelle de l'environnement, dans le cadre du [plan action déchets](#) pour la période 2009-2012. La CAGB espère faire diminuer les ordures ménagères résiduelles de 35 % en habitat pavillonnaire et de 12 % en habitat collectif, à l'horizon 2014.

Actuellement, la gestion des ordures ménagères en France est financée principalement par deux mécanismes. D'une part, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est perçue en même temps que la taxe foncière, son montant varie en fonction de la valeur du logement. Elle n'est pas liée à la quantité de déchets produits et est perçue pour le compte des collectivités locales par les trésoreries, qui la leur reversent.

La redevance d'enlèvement des ordures (REOM) est en revanche liée au service rendu. Son montant est calculé en fonction de la quantité moyenne de déchets produits par les différents types d'usagers. Il s'agit d'une "redevance générale ou classique".

Lorsque le montant de la redevance est lié à la quantité de déchets produits, on l'appelle "redevance incitative". Instaurée pour la première fois aux Etats-Unis au début des années 90, elle s'est peu à peu diffusée en Europe, avec la Suisse en chef de file.

## **MIEUX TRIER**

Concrètement, elle consiste pour les éboueurs à évaluer la quantité de déchets "résiduels" produits (voir encadré) par un foyer lors du ramassage des poubelles. Les déchets résiduels sont ceux qui ne doivent pas être placés dans les bacs dédiés au recyclage. Ce système permet donc à la fois d'encourager la réduction du volume de déchets produits, mais incite également les ménages à mieux trier leurs déchets.

D'un point de vue pratique, la mise en place d'une redevance incitative nécessite une implication forte de la collectivité. Celle-ci doit en effet créer et maintenir à jour un fichier des usagers, émettre des factures et assurer leur recouvrement.

Selon l'Ademe, la mise en place de la redevance incitative entraîne une réduction de 15 à 50 % du poids des déchets résiduels collectés et une augmentation de 10 à 100 % du poids des déchets recyclables. Selon les études examinées par l'agence, ce dispositif permet en outre de stabiliser, voire de légèrement diminuer la quantité globale de déchets collectés, alors que cette quantité augmente régulièrement partout ailleurs.

La redevance incitative a toutefois des inconvénients. Tout d'abord, elle ne réduit pas la quantité totale de déchets produits, elle opère simplement un transfert de flux au profit du recyclage. Autres effets pervers, l'augmentation des décharges sauvages et des feux d'ordures. Enfin, la mise en place de cette redevance risque de se traduire par une hausse du prix à payer, car la plupart des agglomérations ayant expérimenté ce dispositif ont instauré un "prix plancher", qui pourrait se révéler supérieur à ce que certains ménages paient actuellement en TEOM.

Audrey Fournier

---

## **Comment calculer la redevance ?**

Les collectivités françaises utilisent trois types de mesure :

- le comptage du nombre de fois où le bac (équipé d'une puce électronique) est collecté ;
- la pesée du bac lors de sa collecte ;
- le volume du bac : plus l'usager choisit un bac petit, moins il paye.

\*\*\*\*\*

## CULTURE

# D'anciens salariés de Polaroid font renaître la pellicule instantanée

LEMONDE.FR | 24.03.10 |

C'était un "défi impossible" que s'étaient lancé onze salariés de l'ancienne usine Polaroid d'Enschede, une ville industrielle néerlandaise : relancer la fabrication de la pellicule à développement instantané pour les célèbres appareils Polaroid, dont la production a été arrêtée en août 2008. Jeudi 25 mars, ce pari fou est rentré dans le champ du possible. Sur le site Internet [The Impossible Project](#), on peut désormais se procurer des films noir et blanc, compatibles avec le modèle SX70, le plus populaire et le plus vendu des appareils Polaroid, au prix de 18 euros pour huit feuilles. D'autres gammes devraient suivre dans les mois à venir.

Le déclin de la photographie instantanée a été proportionnel au succès de la photographie numérique. Polaroid, racheté en 2005 par le financier Tom Petters (qui depuis a été mis sous les verrous pour escroquerie dans une autre affaire), voit ses ventes chuter vertigineusement. En juin 2008, l'usine d'Enschede ferme, après une longue agonie, laissant douze cents salariés au chômage. Lors de la "fête de fermeture" de l'usine, un Autrichien passionné de "Pola" propose à un ancien salarié, André Bosman, un pari fou : créer une start-up, trouver de l'argent pour acheter des machines et redémarrer l'usine.

A Vienne, Florian Kaps, était responsable des activités Internet de la [Lomographic Society](#) avant de lancer deux sites dédiés au Polaroid : [Polanoid](#), une galerie où les amoureux du Polaroid viennent exposer leurs clichés après les avoir scannés ; et [PolaPremium.com](#), une boutique vendant des Polaroid d'occasion. Florian Kaps avait contacté la direction de Polaroid, pour tenter de relancer la production, en vain. D'où ce pari fou.

## UN ESPACE SUR BROADWAY

En plus d'André Bosman, dix anciens employés de Polaroid acceptent de rejoindre l'aventure. L'équipe rachète à Polaroid les équipements de l'usine qui n'ont pas encore été vendus. Sur les dix-sept chaînes de montage, neuf sont encore en place. Les composants qui étaient produits par d'autres usines Polaroid n'existant plus, l'équipe d'Impossible doit inventer une nouvelle formule de pellicule. Le rendu des images n'est donc pas tout à fait le même que sur les anciens films Polaroid, souligne le [British Journal of Photography](#), mais *"les éléments qui ont rendu le Polaroid si populaire auprès des photographes demeurent"*.

Impossible s'est fixé pour objectif de produire 3 millions de cartouches de pellicules en 2010 (contre 120 millions aux grandes heures de Polaroid) et 10 millions au maximum les années suivantes. Les cartouches seront vendues sur l'Internet et dans des circuits spécialisés – boutiques de musée ou centres artistiques. Pour fêter la commercialisation de ce nouveau film, Impossible ouvrira le 30 avril une boutique à New York, sur Broadway, qui accueillera également un espace d'expositions.

\*\*\*\*\*

## SOCIETE / LIBERTES PUBLIQUES

### Vie privée : le Sénat élargit les pouvoirs de la CNIL

LE MONDE | 24.03.10

Les sénateurs, contre toute attente, ont passé outre l'avis du gouvernement. La Haute Assemblée examinait, mardi 23 mars, une proposition de loi qui renforce sensiblement les pouvoirs de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Le secrétaire d'Etat à la justice, Jean-Marie Bockel, avec une exquise courtoisie, s'est employé à vider le texte de sa substance. Mais les sénateurs sont têtus, et avec force politesse, ont voté leur texte contre l'avis du gouvernement avec le sentiment délicieux de s'être offert une petite nuit du 4 août.

C'est que la CNIL, bête noire du gouvernement, a ses entrées au sénat : Alex Türk, président depuis 2004 de cette autorité administrative indépendante, est aussi sénateur du Nord. L'affaire est née d'un rapport déposé en mai 2009 par Yves Détraigne (Union centriste) et Anne-Marie Escoffier (RDSE) sur le respect de la vie privée à l'heure des mémoires numériques. Il se concluait par quinze propositions, les unes banales, comme une meilleure information des jeunes sur la protection de la vie privée, d'autres assez en pointe sur la défense des libertés individuelles pour inquiéter le gouvernement, en réservant notamment au seul Parlement le droit de créer des fichiers de police.

Les deux sénateurs en ont fait une proposition de loi, expurgée par Christian Cointat, le rapporteur UMP de la commission des lois - au point que la gauche s'est abstenue -, mais encore inacceptable pour le gouvernement. *"Nous avons un certain nombre de points d'accord, ils sont importants, a souligné M. Bockel, d'autres font débat."* Le point d'accord, c'est de parler du numérique à l'école, les points de désaccord, le reste.

Mais le rapporteur a repoussé un à un des amendements du gouvernement et une petite vingtaine de sénateurs a entièrement voté la proposition de la commission. Désormais, *"tout numéro identifiant le titulaire d'un accès à Internet"* entre dans le champ de la CNIL, la désignation d'un correspondant informatique et libertés est obligatoire dans les structures où plus de cinquante personnes ont accès à des fichiers, c'est-à-dire les très grandes entreprises, mais aussi les collectivités locales et les administrations.

#### **"C'est non, non, non"**

Les avis de la CNIL seront systématiquement publiés après chaque création de fichier, la durée de conservation des données et *"les modalités de traçabilité des consultations"* devront être mentionnées, pour éviter une nouvelle affaire Soumaré. Le procureur de la République aura un mois pour donner suite aux demandes d'effacement dans les fichiers, la CNIL pourra saisir un juge pour visiter sans prévenir un fichier suspect, les entraves à son contrôle seront plus sévèrement punies. La Commission pourra même être entendue devant les juridictions.

Le ministre a laissé passer l'orage, l'Assemblée nationale, si tant est que le texte arrive jusqu'à elle, saura y mettre bon ordre. Mais il en a pris pour son grade. *"Malgré les efforts du ministre, c'est non, non, non, a grondé Jean-Jacques Hyst, le président UMP de la commission des lois. Comme si le législateur était un enfant. Vous auriez proposé quelques modifications, on discutait, mais vous voulez supprimer tous les articles. C'est quand même un petit peu dommage. On n'est pas encore dans un hyper-parlement, mais on a commencé aujourd'hui."*

Franck Johannès

\*\*\*\*\*

## SCIENCES ET TECHNIQUES

### Nanoproduits : le principe de précaution préconisé

LE MONDE | 24.03.10 |

Des chaussettes antibactériennes aux nanoparticules d'argent; du ciment autonettoyant au dioxyde de titane; une crème solaire au même dioxyde de titane; un antiagglomérant pour sucre de table à la silice... Ce sont les quatre produits passés à la loupe par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), qui a rendu, mercredi 24 mars, un avis très attendu sur les *"risques liés aux nanomatériaux pour la population générale et dans l'environnement"*. Verdict : en l'état actuel des connaissances, *"le risque ne peut pas être évalué, il ne peut donc pas être exclu"*.

Cette formulation a minima laissera sur leur faim ceux – consommateurs, industriels, associations – qui espèrent que soient identifiés des risques précis, avec des seuils de dangerosité. Mais en pointant l'insuffisance des données aujourd'hui disponibles, elle invite clairement à la mise en œuvre du principe de précaution. En 2008, l'Afsset avait déjà préconisé ce principe pour les personnels de l'industrie et de la recherche, en recommandant d'*"éviter ou minimiser"* leur exposition aux nanoparticules. Elle l'étend cette fois à l'ensemble de la population et du milieu naturel. En se fondant sur des exemples concrets.

*"Avec les nanomatériaux, il est impossible d'en rester aux généralités. Il faut les examiner au cas par cas, produit par produit, usage par usage, souligne Martin Guespereau, directeur général de l'Afsset. Selon la formulation et la matrice où il est incorporé, chaque nanomatériau acquiert une réactivité et un comportement différents."* Quatre produits ont donc été retenus, parce que largement utilisés et représentatifs des différentes voies d'exposition directe: cutanée, par inhalation ou par ingestion.

- **Le cas des chaussettes antibactériennes** : Dans certaines chaussettes, des nanoparticules d'argent sont intégrées aux fibres pour éliminer les mauvaises odeurs. L'expertise conclut que, *"pour l'homme, l'exposition cutanée est non négligeable"*, même si *"les risques sanitaires ne peuvent pas être estimés"*.

Le passage de la barrière cutanée pourrait être facilité en cas de peau endommagée. Or ces particules peuvent induire un *"stress oxydant"* provoquant une altération des cellules.

Quant à l'impact environnemental, l'agence calcule, sur la base d'un Français sur dix converti aux chaussettes antitranspiration et de 10 paires achetées par an, que leur lavage entraînerait le relargage annuel de 18 tonnes de nanoargent dans les milieux aquatiques. Une dispersion qui *"devrait faire l'objet d'une attention particulière"*, le caractère biocide de ces particules présentant *"un danger avéré chez certaines espèces animales"*.

- **Le cas du ciment autonettoyant** : le ciment, lui, acquiert, grâce à l'adjonction de dioxyde de titane nanométrique, des propriétés autonettoyantes et assainissantes, par décomposition des dépôts organiques. La voie d'exposition est ici l'inhalation. Les experts notent que *"les personnes souffrant d'une pathologie respiratoire constituent des populations sensibles"*.

Des inflammations pulmonaires et des tumeurs ont été déclenchées chez des rats, avec de très fortes doses, il est vrai. L'action sur les écosystèmes, où l'usure des bâtiments entraîne une dissémination du dioxyde de titane, reste très mal connue. Des œdèmes des filaments branchiaux ont été observés chez des poissons.

- **Le cas des crèmes solaires** : C'est encore du dioxyde de titane nanométrique qui entre dans la composition des crèmes solaires comme agent filtrant les rayons ultraviolets. Les fabricants ont toujours affirmé que ces nanoparticules ne franchissent pas la barrière cutanée. Or, relève l'Afsset, *"certaines études récentes montrent qu'elles peuvent se retrouver dans la couche profonde de l'épiderme"*.

Les peaux lésées (blessées, allergiques ou brûlées), ou celles des enfants sont particulièrement vulnérables. Chez des souris, ces particules peuvent atteindre la rate, le cœur et le foie, et causer des lésions pathologiques. Les rejets dans le milieu naturel sont estimés, pour la France, à 230 tonnes par an, mais l'impact de ces substances, dans leur formulation cosmétique, reste à étudier.

- **Le cas du sucre en poudre** : Quant au sucre en poudre, le consommateur ignore qu'il peut – comme le sel de table – contenir de la nanosilice évitant l'agglomération des grains.

Les éventuels dangers sanitaires de cet additif sont inconnus. Chez le rat, une administration orale à forte concentration peut avoir des effets toxiques sur le foie. Pour les écosystèmes, il n'existe aucune donnée.

## **ANALYSER LE RAPPORT BÉNÉFICE-RISQUE**

Face à tant d'incertitudes, l'Afsset insiste sur la nécessité de *"faire progresser les connaissances sur la caractérisation, l'exposition et la dangerosité potentielle des nanomatériaux"*. En attendant, elle recommande de mettre en place un *"étiquetage compréhensible"* informant de la présence de nanomatériaux dans les produits, avec leur toxicité et les risques d'exposition.

Des fiches descriptives fournies par les industriels et rassemblées dans une base de données assureraient "une traçabilité". Ce qui constituerait une première en Europe.

Pour "limiter l'exposition des consommateurs et de l'environnement", les experts préconisent en outre de privilégier, à performances et coût égaux, des produits sans nanoparticules, et de restreindre le recours aux nanoproducts à "faible utilité". A leurs yeux, "une analyse socio-économique du rapport bénéfice-risque" s'impose.

A la société de décider si des chaussettes inodores valent vraiment de répandre des tonnes de substances biocides dans la nature.

Pierre Le Hir

\*\*\*\*\*

## SOCIETE

# En France, les enfants nés en 2009 ont des mères trentenaires

LE MONDE | 25.03.10 |

Pour la première fois en France depuis un siècle, l'âge moyen des femmes qui ont eu un enfant en 2009 s'élève à 30 ans. Ce seuil symbolique a été atteint, qu'il s'agisse, ou pas, d'une première naissance. Au cours du XXe siècle, ce niveau n'avait été dépassé qu'une seule fois: lors de la première guerre mondiale, de 1916 à 1919, à une époque où les paramètres démographiques étaient bouleversés.

"Ce mouvement de report est associé à l'allongement de la durée des études, à la progression de l'emploi féminin et au souhait croissant des femmes de ne mettre des enfants au monde qu'une fois installées dans la vie avec des diplômes, un emploi stable, un logement et une vie de couple", explique Gilles Pison, directeur de recherches à l'[Institut national d'études démographiques](#) (INED) dans Population et sociétés, dernière livraison du bulletin mensuel, publiée jeudi 25 mars.

## CONCILIER TRAVAIL ET FAMILLE

Cette petite révolution a pu avoir lieu grâce à l'avènement de la maîtrise de la procréation. En France, la contraception a été autorisée en 1967 par la loi Neuwirth, et l'avortement en 1975 par la loi Veil. "La diffusion de la contraception moderne a contribué au retard des maternités en réduisant la fréquence des grossesses non désirées, notamment aux âges jeunes, précise le démographe. La difficulté à concilier travail et famille a également pu jouer un rôle, en particulier dans les pays n'ayant pas de politique familiale."

La courbe de l'âge moyen à la maternité raconte, à sa manière, l'histoire des familles depuis une centaine d'années. Au début du XXe siècle, les naissances après 30 ans sont aussi nombreuses qu'aujourd'hui, mais elles concernent avant tout les petits derniers de familles nombreuses, alors très répandues. *"En 2009, la plupart des bébés nés de mère de plus de 30 ans sont en revanche des premiers-nés ou des deuxièmes ou troisièmes enfants chez des femmes ayant attendu plusieurs années pour commencer à avoir des enfants"*, observe Gilles Pison.

L'âge moyen à la maternité ne cesse ensuite de baisser. Il atteint son seuil plancher en 1977: les lois sur la contraception et l'avortement viennent d'être votées et les femmes commencent à faire des études et à entrer massivement sur le marché du travail. Cette année-là, les mères accouchent en moyenne à 26,5 ans, ce qui constitue, en France, le record de jeunesse pour le XXe siècle! Depuis, cet âge a augmenté avec une belle régularité, passant de 26,7 ans en 1979 à 30 ans en 2009.

Pour autant, ce retard du calendrier familial n'affecte en rien le niveau de la natalité: malgré la progression de l'âge des mères, la France a affiché, en 2008 et en 2009, un taux de fécondité de 1,99 et 1,98 enfant par femme, ce qui la place en tête des pays de l'Europe des Vingt-Sept. *"Le recul de la maternité ne va pas systématiquement de pair avec une baisse de la fécondité"*, note Gilles Pison. *Les deux phénomènes sont disjoints."*

## **LES AUTRES PAYS DE L'UE AUSSI**

Le mouvement de retard de la maternité affecte aujourd'hui l'ensemble des pays de l'Union européenne (UE): déjà en 2008 – seuls chiffres disponibles à l'échelle communautaire –, la moitié des Etats membres affichent même un âge moyen à l'accouchement supérieur à celui de la France! C'est notamment le cas du nord de l'Europe: les Pays-Bas (31,1 ans), l'Irlande (31,1), la Suède (30,9 ans) ou le Danemark (30,4 ans) et la Finlande (30,1); mais aussi des pays méditerranéens: l'Italie (31,1 ans), la Grèce (30,9 ans), l'Espagne (30,8 ans), Chypre (30,4 ans) ou le Portugal (30,2 ans).

*"Les pays du centre et de l'est de l'Europe ont, en revanche, une fécondité précoce, en particulier la Roumanie [27,1 ans] et la Bulgarie [26,8 ans], les deux derniers à rentrer dans l'Union européenne"*, souligne Gilles Pison.

L'âge auquel les femmes auront leurs enfants va-t-il encore progresser en Europe dans les prochaines années? *"Il n'est pas exclu que l'âge moyen à la maternité atteigne 31 ans, voire plus, comme c'est le cas aux Pays-Bas"*, écrit le démographe. Mais, selon lui, il est peu probable qu'il augmente jusqu'à 35 ou 40 ans, ne serait-ce que pour des raisons biologiques.

*"A trop attendre pour devenir mère, les femmes risquent de ne plus pouvoir enfanter quand elles le décident"*, sauf, précise Gilles Pison, à *"imaginer de faire sauter le verrou de la ménopause pour toutes les femmes. Une perspective qui, pour l'instant, relève encore de la démographie-fiction."*

A lire: "France 2009: l'âge moyen à la maternité atteint 30ans", de Gilles Pison (in "Population et sociétés", n° 465, mars 2010).

Anne Chemin

---

## L'entreprise priée de faire plus pour la vie de famille

72% des salariés parents considèrent que l'entreprise pour laquelle ils travaillent *"ne fait pas beaucoup de choses"* pour les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle. Tels sont les résultats d'un sondage –réalisé en ligne en février– que vient de publier l'institut Viavoice pour l'Observatoire de la parentalité en entreprise, en partenariat avec l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Parmi les motifs d'insatisfaction figurent en tête: *"des horaires et un rythme professionnel inadaptés, qui ne correspondent pas à ceux des enfants"* (38% toutes catégories, 58% pour les ouvriers), et un manque de temps *"pour les loisirs, pour profiter de la vie de famille"* (35% pour les cadres).

Les salariés parents sont demandeurs de travail à domicile (29%) ainsi que d'aides au financement de la scolarité et des études de leurs enfants (32%).

\*\*\*\*\*

## HISTOIRE / ORIGINE

### Un nouveau type d'hominidé découvert en Sibérie

LEMONDE.FR avec AFP | 24.03.10

Un type d'hominidé ayant vécu il y a 40 000 ans en Sibérie a été identifié grâce à un peu d'ADN retrouvé dans un fragment d'os, selon une étude publiée mercredi 24 mars. Cet hominidé, dont un os de la phalange d'un auriculaire a été retrouvé en 2008 dans une caverne à Denisova, dans les monts Altaï, aurait vécu à la même époque que des hommes de Néandertal et des hommes modernes.

Il s'agit d'un type d'hominidé jusque-là inconnu, selon Johannes Krause (Institut Max-Planck pour l'anthropologie évolutionniste, Leipzig, Allemagne) et ses collègues qui ont analysé un fragment de son ADN issu de mitochondries, les centrales à énergie des cellules. *"Extrêmement surpris"* par cette découverte, le directeur du département de génétique de cet institut a estimé qu'il faudra attendre l'analyse du principal génome issu du noyau des cellules, pour déterminer si l'hominidé de Denisova appartient à une nouvelle espèce ou simplement à un lignage différent.

Il faut remonter jusqu'à un million d'années dans le passé pour trouver un ancêtre commun à l'hominidé de Denisova, à l'homme moderne et à Néandertal dont l'ADN mitochondrial a déjà été analysé, expliquent les chercheurs dans la revue scientifique *Nature*. L'hominidé de Denisova ne descendrait pas du premier groupe hominidé, appartenant à l'espèce *Homo erectus*, qui avait quitté l'Afrique voici 1,9 million d'années, soit 900 000 ans avant l'apparition supposée de cet ancêtre commun avec l'homme moderne (*Homo sapiens*) et celui de Néandertal.

## **L'HOMINIDÉ POURRAIT REPRÉSENTER UNE QUATRIÈME ESPÈCE ÉTEINTE**

Il serait issu d'une migration de représentants du genre *Homo* hors du continent africain différente de celles effectuées par les ancêtres de Néandertal, il y a 300 000 à 500 000 ans, et les hommes modernes, il y a 50 000 ans. Jusqu'à récemment, on supposait que les seuls représentants du genre humain vivant il y a 40 000 ans étaient les hommes de Néandertal et les *Homo sapiens*.

La découverte en 2003 en Indonésie du petit homme de Flores, dont le plus récent fossile date de 13 000 ans, a fait supposer l'existence d'une troisième espèce humaine. L'hominidé de Denisova, qui pourrait représenter une quatrième espèce éteinte, "*oblige à revoir l'histoire de la récente occupation humaine en Eurasie*", souligne un expert britannique, Terence Brown, dans un commentaire publié dans *Nature*.

Cet hominidé aurait vécu voici 30 000 ans à 48 000 ans, d'après la datation d'échantillons du sol de la grotte où des fragments de son squelette ont été trouvés. Il aurait pu, selon les chercheurs, côtoyer des hommes de Néandertal qui, à la même époque, étaient "*présents à moins de 100 kilomètres de la grotte Denisova dans les monts Altaï*" et des hommes modernes qui ont vécu dans l'Altaï depuis plus de 40 000 ans.

\*\*\*\*\*

## **INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**

Compte rendu

# **L'OMS sous influence de l'industrie pharmaceutique**

LE MONDE | 26.03.10 |

L'Organisation mondiale de la santé a-t-elle été manipulée par les grands laboratoires pharmaceutiques ? Depuis des mois, les conclusions d'un rapport consacré à la recherche sur les maladies négligées dans les pays en développement alimente les soupçons. Face à la menace d'un scandale, la directrice générale de l'OMS, Margaret Chan, a annoncé le 20 janvier qu'une enquête était en cours et que l'immunité diplomatique des membres du groupe d'experts chargé

de rédiger le rapport, serait s'il le faut, levée. Mais deux mois plus tard, il est toujours impossible pour les médias d'obtenir le moindre détail sur l'affaire.

Contactée par *Le Monde*, la porte-parole de l'OMS, Fadela Chaïb répond que "*le docteur Chan a promis qu'elle informerait les États membres des résultats de l'investigation lancée lors de l'Assemblée mondiale de la santé qui se tiendra du 17 au 21 mai 2010.*" Quant au rapport final qui devrait être prêt le 13 mai, juste avant l'Assemblée, personne ne sait encore ce que sera son contenu, ni si les propositions qui semblent déranger la Fédération internationale des fabricants de médicaments (l'IFPMA) y figureront.

Tout a commencé, le 8 décembre 2009. Alors que le monde entier avait les yeux rivés sur la pandémie de grippe A (H1N1), un rapport confidentiel de l'OMS consacré aux maladies des pauvres, ces "*maladies négligées*" dont les grands laboratoires pharmaceutiques se désintéressent faute de pouvoir en tirer des profits, était mis en ligne par Wikileaks, site spécialisé dans les documents sensibles.

Ce rapport, rédigé par un groupe d'experts de l'OMS, et fruit de sept ans de réflexions, devait proposer des solutions pour remédier à cette situation qui se traduit par des millions de morts dans les pays en développement chaque année. En annexe de ce rapport de 111 pages "fuitaient" aussi quatre documents dont un étonnant mail rédigé le 1<sup>er</sup> décembre 2009 par la IFPMA qui compte parmi ses membres les plus gros laboratoires de la planète.

On y apprenait que l'IFPMA avait pu consulter en primeur le brouillon du rapport, reçu de manière "*confidentielle*", et faire ses commentaires. Dans un texte de deux pages, le lobby pharmaceutique passe en revue les bons et les mauvais points. Il juge ainsi problématique la proposition du Brésil d'instaurer une taxe sur les profits des industries pharmaceutiques censée rapporter 160 millions de dollars (120 millions d'euros) par an.

L'IFPMA s'interroge également sur la solution d'une "*communauté de brevets*", lancée par Unitaid, l'initiative internationale visant à faciliter l'accès aux traitements contre le sida par des financements innovants. Ce système permet une gestion collective des droits de propriété intellectuelle afin de faire baisser le prix des médicaments.

A la lecture de ces "fuites", la prestigieuse revue médicale britannique *The Lancet* avait rédigé un éditorial au vitriol accusant le lobby pharmaceutique de "*saboter le travail du groupe de travail de l'OMS*", et affirmait qu'on ne devrait plus lui permettre "*de rançonner les pauvres du monde.*"

Les commentaires de l'IFPMA auraient pu en rester là, si ce travail de lobbying n'avait pas été suivi d'effets, quelques semaines plus tard. Le 18 janvier 2010, lors d'une réunion à Genève du Conseil exécutif de l'OMS qui compte 34 représentants de pays, un rapport de synthèse de 19 pages était remis aux participants, reprenant seulement une petite partie des conclusions du rapport qui était sorti sur Internet. Exit la fameuse idée brésilienne d'une taxe sur les bénéfices des industries pharmaceutiques, supplantée par des mesures de financement traditionnelles.

Disparues la plupart des mesures innovantes qui s'attaquaient au système de propriété intellectuelle tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

Depuis des années, les grands laboratoires pharmaceutiques expliquent que pour financer la recherche et le développement de nouvelles molécules, processus très coûteux, seul le système des brevets, qui permet de bénéficier pendant vingt ans d'un monopole sur un nouveau médicament, est optimal. Les partisans d'une rupture préconisent au contraire des mécanismes qui permettraient de séparer le problème des coûts de la recherche, de celui du prix des médicaments, et de réconcilier l'innovation et l'accès aux médicaments.

En découvrant ce rapport de synthèse épuré, certains experts de l'OMS sont sortis du bois. Dans un mail adressé le 16 janvier aux membres du Conseil exécutif, la sénatrice colombienne Cecilia Lopez Montano dit sa colère d'avoir été *"utilisée pour légitimer un processus"* auquel elle estime n'avoir pas pleinement participé comme la majorité de ses collègues experts. Elle raconte avoir assisté à deux réunions et avoir demandé que les questions liées à la propriété intellectuelle sur les médicaments soient discutées en priorité. *"A ma surprise, j'ai constaté un grand empressement à éviter les discussions sur ces sujets"*, écrit-t-elle.

Pour les ONG, le choc a aussi été grand. Thiru Balasubramanian de Knowledge Ecology International (KEI) attend la suite des événements. Sans se faire d'illusions. *"Quand la fuite a eu lieu, il était impossible d'étouffer le scandale"* estime-t-il.

Agathe Duparc

---

## **Maladiés négligées**

### **Des pathologies délaissées**

Les maladies négligées menacent plus de 400 millions d'individus dans le monde.

Sur les 1 556 nouveaux médicaments mis sur le marché entre 1975 et 2004, seuls 21 (1,3 %) ont été mis au point pour des maladies tropicales et la tuberculose, alors qu'elles représentent 11,4 % des maladies dans le monde.

### **Leishmaniose viscérale (LV)**

Deuxième parasitose mortelle après le paludisme, elle fait 500 000 nouveaux cas par an et menace 200 millions de personnes dans 62 pays.

### **Maladie du sommeil**

Mortelle sans traitement, cette maladie menace 50 millions de personnes dans 36 pays en développement.

### **Maladie de Chagas**

Due à un parasite, elle sévit en Amérique latine : 8 millions de personnes sont infectées et 100 millions y sont exposées dans 21 pays.

## **Ulcère de Buruli**

Il *"fait partie des maladies tropicales les plus négligées, alors qu'il peut être traité"*, selon l'OMS.

---

### **Un groupe de travail international de 23 experts**

Le groupe de travail chargé de rédiger le rapport sur le financement de la recherche-développement - en particulier sur les maladies négligées - est composé de 23 experts, auxquels s'ajoute Philippe Douste-Blazy, conseiller spécial du secrétaire général des Nations unies sur le développement des financements innovants. Il a été créé en 2008 à la suite de travaux débutés en 2003. La version finale du rapport sera présentée en mai, à l'issue d'une consultation publique en ligne. Les Etats membres ont jusqu'au 5 avril pour présenter leurs remarques. Le rapport est consultable sur le site de l'OMS ([www.who.int](http://www.who.int)).